

# LE DEVOIR

Vol. XC - N° 121

MONTRÉAL, LE MERCREDI 2 JUIN 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le monde a bien changé

Certes, il faut qu'il n'y ait pas grand-chose à dire pour qu'on puisse s'autoriser à en dire autant sur la démission d'un président de club de hockey, fût-il le grand et valeureux Canadien de Montréal. Mais faisons quand même comme si, comme si Georges Perce avait eu tort lorsqu'il énonça: «Il ne se passe rien, en somme.»

**D**epuis qu'en des temps immémoriaux un sombre anonyme a dit «Le roi est mort, vive le roi!», on n'attend plus que le cadavre ait refroidi pour annoncer que le spectacle continue et que personne n'est plus gros que lui. Lundi, Ronald Corey n'avait pas encore commencé sa conférence de presse de départ que déjà la cour moderne des intrigants que sont les médias prodiguait ses généreux conseils sur sa succession.

Mais il est beaucoup plus intéressant, ne serait-ce que pour mieux préparer l'avenir, de faire le constat du passé et du présent. Une question que M. Corey a lui-même survolée, et à propos de laquelle il a émis une petite phrase qui a peu retenu l'attention mais qui nous apparaît fondamentale. «On a fait le Centre Molson pour nos partisans», qu'il a dit.

C'est faux, bien sûr. Il y a un bon nombre d'années déjà que le sport professionnel ne fait plus rien pour ses partisans et n'agit que pour tenter de survivre à sa propre obésité. Si le Centre Molson a vu le jour, c'est parce qu'on pouvait y aménager des loges de luxe (déductibles d'impôts), y entasser plus de gens dans des sièges plus étroits encore plus éloignés de l'action, y matraquer plus de pub. Bref, augmenter les revenus, parce que tout le monde ailleurs le fait, parce que les dépenses, aussi appelées salaires au taux du marché, sont devenues ridiculement incontrôlées.

On se demande d'ailleurs si cela suffira. Trois ans après son ouverture, le Centre Molson ne fait déjà plus ses frais. Ses propriétaires en sont rendus à essayer d'obtenir devant le

Tribunal administratif du Québec une diminution de sa valeur foncière et donc de son compte de taxes proprement ahurissant. Avec ses collègues du meilleur pays du monde pour y envier les Américains, le président du glorieux Canadien de Montréal en est rendu à consacrer la plupart de ses interventions publiques à quémander des gouvernements des ajustements fiscaux et autres brouilleries.

«Les temps ont changé», a dit M. Corey, notant qu'entre le début (quatre millions de dollars canadiens) et la fin (une trentaine de millions de dollars américains) de son règne, soit en 17 ans, la masse salariale du Canadien a plus que décuplé. C'est un euphémisme grand format. Et si l'homme a paru dépassé par les événements, lui le vrai fan de hockey, lui le nourri de la tradition du CH tatoué, on ne peut pas lui en vouloir tellement.

On le serait à moins. Accumulons les clichés: les joueurs, y compris les francophones, n'ont plus aucune loyauté; dans une ligue à bientôt 30 équipes, ils sont, à quelques rares exceptions près, devenus interchangeables; plusieurs fuient carrément Montréal à cause de sa démesure médiatique; l'eldorado a maintenant pour nom Anaheim, Denver, Phoenix, Dallas ou Miami; et les propriétaires, hachés menu dans la dernière convention collective et toujours inconséquents, font n'importe quoi pour acheter le championnat ou, au moins, la paix. Le monde a bien changé, et rien ne laisse croire qu'il reviendra aux bonnes vieilles valeurs d'antan avant un bout de temps, quand il sera peut-être trop tard.

M. Corey a certes voulu faire des choses pour les partisans, et il en a fait beaucoup, mais il y a des limites. Lundi, il a fait état à plusieurs reprises des exigences et des attentes presque malades, en tout cas excessives, des fans montréalais. Du rappel constant, en tout cas fréquent, des grandes équipes des années 1950, 1960 et 1970 et de la coupe Stanley qui s'absentait rarement de Montréal. (De fait, si on tenait un sondage, vous pourriez parier votre abonnement à *Montréal-Matin* que Maurice Richard, qui a pris sa retraite il y a 40 ans, serait élu le hockeyeur le plus populaire actuellement au Québec.) Il a dit que cette époque était révolue et qu'il fallait «le mettre sur la table et l'expliquer».

Il a raison sur toute la ligne. Au delà des erreurs personnelles qu'il a pu commettre (on va laisser ça aux experts), les bonheurs et les revers de fortune sont désormais davantage imputables au «système» qu'aux décisions particulières prises par une franchise qui fait la pluie et le beau temps et est entièrement libre de sa destinée, comme autrefois. Quand on n'a pas l'argent américain pour aller chercher un gros joueur ou le climat pour l'attirer, on ne les a pas.

Mais une fois qu'on a «expliqué» ça, il faut aussi expliquer d'autres choses. Reconnaître, par exemple, qu'il est tout à fait scandaleux de demander d'un côté des faveurs qui impliquent d'une manière ou d'une autre des fonds publics tout en prétendant de l'autre que le règlement des problèmes salariaux dans le hockey est une question de «régie interne», comme l'a fait M. Corey. Le partisan est aussi un contribuable, et avoir à cœur les intérêts de l'un, c'est avoir à cœur les intérêts de l'autre.

Eric Molson a remercié Ronald Corey d'avoir complété, en 1993, la «caisse de 24» de coupes Stanley du Canadien. Chose certaine, le prochain jeu de six cannettes ne sera pas disponible en 2005. Le successeur pourrait même attendre longtemps avant sa première gorgée. Les temps ont trop changé.

**MÉTÉO**  
 Montréal Nuageux. Ciel variable.  
 Risque d'orages. Max: 22 Min: 14  
 en mi-journée. Max: 22 Min: 15  
 Détails, page B 4

**INDEX**  
 Annonces ..... B 4    Le monde ..... A 7  
 Avis publics ..... B 6    Les sports ..... B 6  
 Culture ..... B 8    Montréal ..... A 3  
 Économie ..... B 2    Mots croisés ..... B 6  
 Éditorial ..... A 8    Politique ..... A 6  
 Horizons ..... B 6    Télévision ..... B 7  
 www.ledevoir.com

**HORIZONS**

Josée Blanchette:  
L'Anglo tout nouveau,  
tout beau, page B 1



**LE MONDE**

Kosovo: espoirs de paix,  
mais prudence...  
page A 7



**LES ACTUALITÉS**

La Grande Bibliothèque  
côtera bien 85 millions,  
dit Maltais, page A 5

## Les fonctionnaires québécois exigent une prime au bilinguisme

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

**L**es fonctionnaires québécois réclament une prime au bilinguisme de 1000 \$ par année qui devrait être versée, à Montréal par exemple, au tiers des membres du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ). Le hic, c'est que le bilinguisme est «une notion inconnue» au sein de l'administration publique québécoise.

Dans le cadre des négociations en cours, le SFPQ, qui représente 40 000 employés de l'État — du personnel ad-

ministratif et de soutien, des cols bleus et des techniciens —, a présenté une demande de prime au bilinguisme, appelée prime linguistique, qui serait versée à «un employé qui est tenu d'utiliser pour les fins de son travail une langue autre que le français». Selon le président du SFPQ, Serge Roy, les gestionnaires du gouvernement exigent que 3000 des 9000 syndiqués de la région de Montréal puissent s'exprimer dans une autre langue que le français, essentiellement l'anglais.

La même situation existe en Outaouais, où le bilinguisme d'un nombre important de fonctionnaires québécois

est de rigueur. Dans d'autres régions du Québec, en Gaspésie ou en Estrie, par exemple, un certain pourcentage de fonctionnaires représentés par le SFPQ, moindre qu'à Montréal et en Outaouais toutefois, doivent pouvoir s'exprimer dans la langue de Shakespeare.

Les fonctionnaires visés ont des contacts directs avec la population et proviennent principalement de Revenu Québec, du ministère de la Solidarité sociale et d'Emploi Québec, a mentionné M. Roy. C'est la première fois qu'un syn-

VOIR PAGE A 10: BILINGUISME

### Écart des taux moyens fonciers de base — Scénario «Une île, une ville»

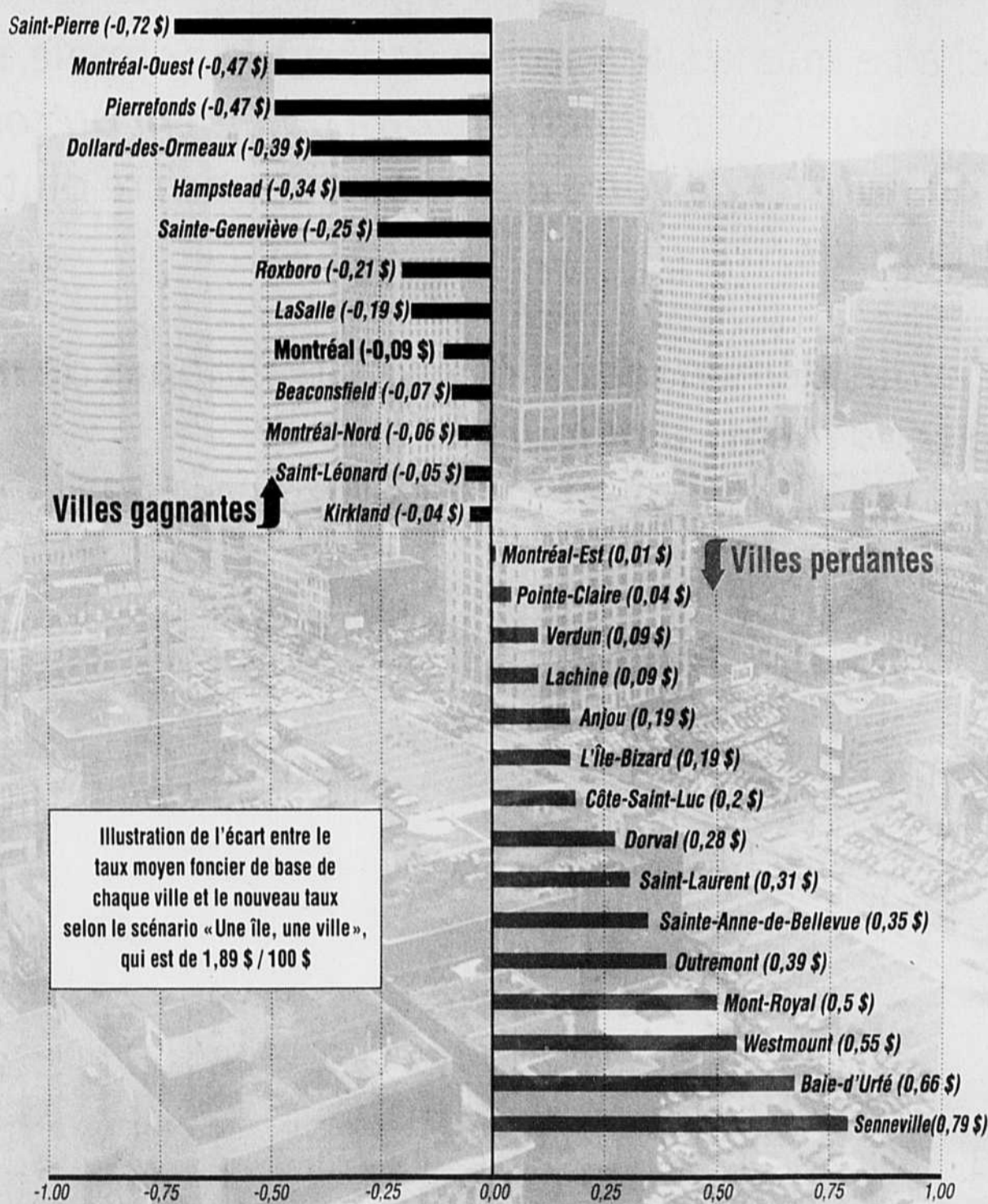


Illustration de l'écart entre le taux moyen foncier de base de chaque ville et le nouveau taux selon le scénario «Une île, une ville», qui est de 1,89 \$ / 100 \$

### «UNE ÎLE, UNE VILLE»

## Les villes riches paieraient la note

Le projet de Pierre Bourque favoriserait 79 % des contribuables

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

**L**e projet du maire Pierre Bourque de faire de Montréal «une île, une ville» aurait un impact favorable sur le compte de taxes de 79 % des contribuables. Les perdants de la fusion seraient les villes les mieux nanties où se concentre le pouvoir politique et économique, soit, entre autres, Outremont, Mont-Royal et Westmount.

C'est ce qui ressort d'un document de travail d'une série de trois, préparés par le Service des finances et du contrôle budgétaire de la Ville de Montréal, datés du 20 avril dernier et dont *Le Devoir* a obtenu copie. Ce document, qui apparaît comme un débroussaillage fiscal préliminaire, analyse les effets sur les recettes, les assiettes fiscales et les taux moyens fonciers des différents scénarios de regroupement de municipalités.

Les auteurs se montrent très prudents et signalent d'entrée de jeu qu'il s'agit essentiellement d'un exercice mathématique. À partir, entre autres, de l'idée relâchée la semaine dernière par M. Bourque de regrouper les 29 municipalités de l'île de Montréal en une seule, le Service des finances a calculé ce que pourrait être le taux de taxe unique pour l'ensemble de l'île. En postulant le statu quo



À Montréal, le propriétaire d'une maison unifamiliale de 145 000 \$ paierait 130 \$ de moins par année

VOIR PAGE A 10: VILLE

## Excentrique Ex-Centris

Inauguration du centre multimédia du boulevard Saint-Laurent

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

**U**ne ruche, une fourmière ou un aéroport. C'est ce à quoi ressemblait le complexe Ex-Centris, hier après-midi, à quelques heures d'une soirée d'inauguration qui promettait d'être éblouissante.

Au rez-de-chaussée, des ouvriers mettaient la touche finale à l'aménagement du café Méliès, qui doit ouvrir ses portes au public aujourd'hui, en même temps que les trois salles de cinéma du complexe Ex-Centris, voué au cinéma indépendant et aux nouveaux médias. Aux étages, les musiciens de la troupe Urbi Flat répétaient tandis que les membres du personnel d'Ex-Centris passaient en coup de vent. Sylvie Deslauriers, directrice des communications, cachait mal son enthousiasme et son enervement à la veille de cette inauguration officielle à laquelle plus d'un millier de personnes avaient été conviés.

La femme, l'homme et la machine travaillaient ensemble, sans relâche, afin d'être à la hauteur des attentes placées en eux. Depuis le temps qu'il en est question dans la presse et dans les milieux culturels, Daniel Langlois et son Ex-Centris ont suscité des attentes monstres.

M. Langlois, le maître d'œuvre d'Ex-Centris, a été conséquent avec lui-même pour cette soirée d'ouverture, c'est-à-dire qu'il a mis le paquet. Il a invité Urbi Flat et le collectif Urban Sax pour un «spectacle ex-centrique» dans

VOIR PAGE A 10: EX-CENTRIS

## L'immigration pour sauver le Québec?

En 2100, les Québécois ne représenteront plus que 19,7 % de la population canadienne, contre 49 % pour les Ontariens

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

**L**e Québec devrait accueillir beaucoup plus d'immigrants s'il veut éviter une diminution de son poids démographique et, par ricochet, de son importance politique au sein de la fédération canadienne. Mais il devra du même coup relever un autre défi, celui de l'intégration, afin d'assurer la préservation de son visage francophone.

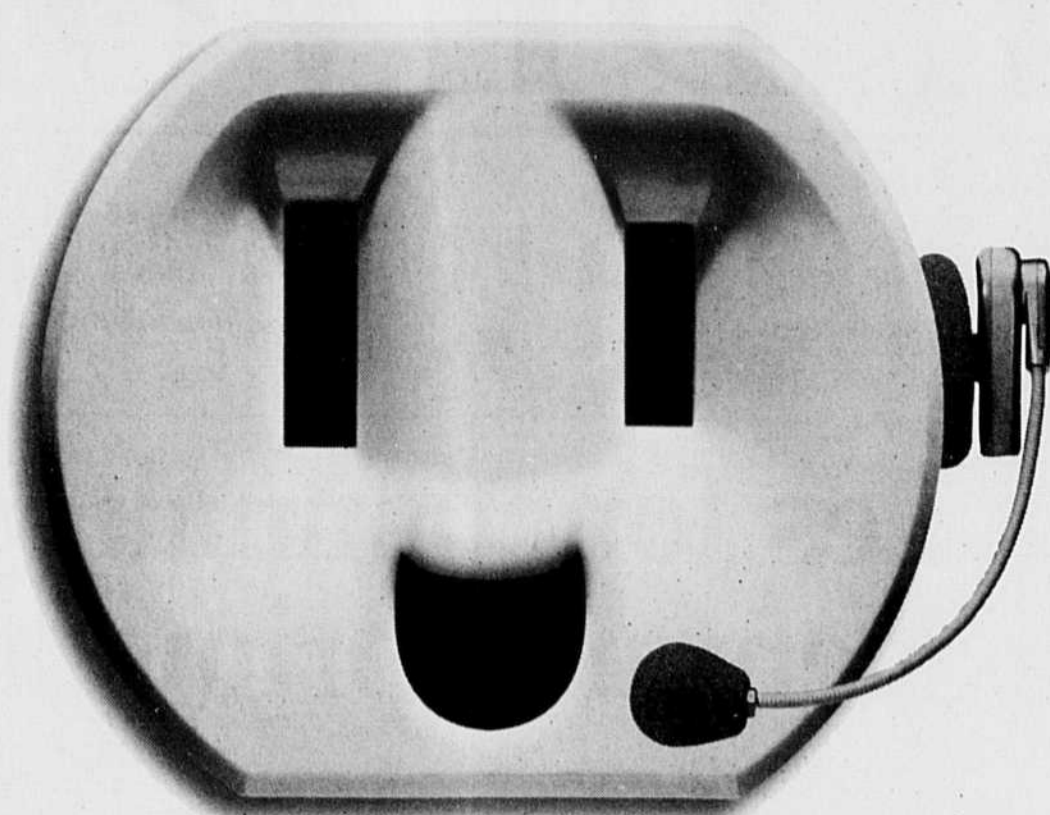
C'est ce que constate le journaliste Bernard Drainville dans un reportage diffusé hier soir sur les ondes de Radio-Canada. Selon les dernières données qu'il a obtenues, les Québécois ne représenteront plus qu'entre 16,6 et 19,7 % de la population canadienne en 2100, comparativement à 24 % aujourd'hui. L'Ontario, par contre, verra son poids dé-

VOIR PAGE A 10: IMMIGRATION

## Landry défend ardemment la monnaie unique

■ À lire, page B 2

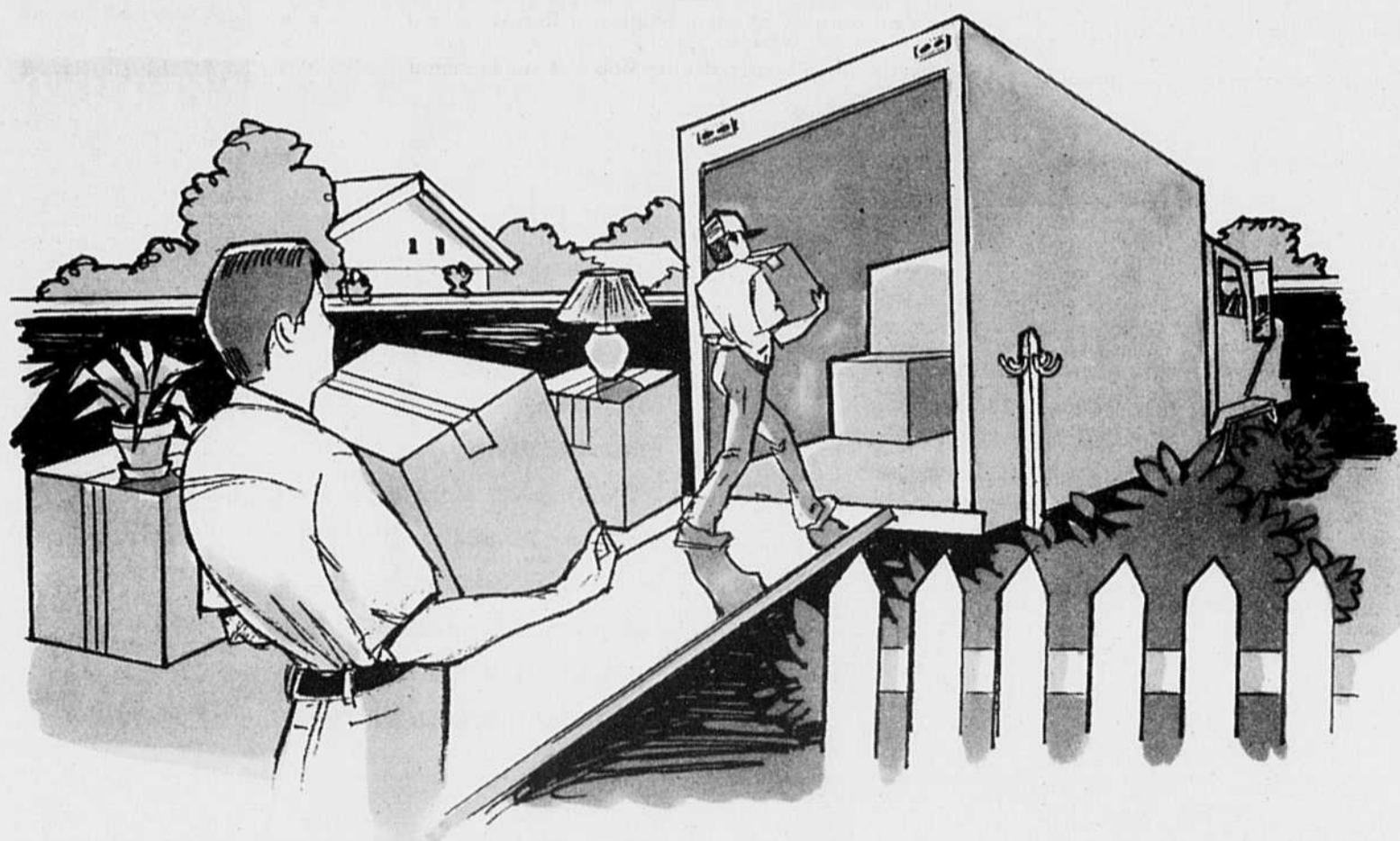




## ***Votre collaboration nous est précieuse...***

D'ici à ce que la situation revienne à la normale, nous vous rappelons d'***effectuer votre paiement au comptoir ou au guichet de votre institution financière*** plutôt que par la poste.

Et si vous déménagez, n'oubliez surtout pas de ***nous aviser au moins sept jours à l'avance.***



Notre priorité : vous offrir un service de qualité.

Les Services à la clientèle

**Q** **Hydro**  
**Québec**



## • LES ACTUALITÉS •

Audiences sur l'amiante

## Québec dénonce son exclusion

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Nouvelle querelle sur la représentation du Québec dans les instances internationales. Cette fois, elle porte sur l'amiante, un dossier qui se trouve actuellement devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Québec a avisé Ottawa au début de l'année qu'il souhaitait faire partie de la délégation canadienne qui défendra l'utilisation de l'amiante devant l'OMC. Le fédéral lui a répondu non, ce qui a fait bondir Québec.

Il s'agit d'une plainte instituée par le Canada contre la France, qui a banni presque totalement l'emploi de l'amiante sur son territoire.

Hier, le vice-premier ministre du Québec et ministre d'Etat à l'Economie et aux Finances, Bernard Landry, a dénoncé l'entêtement «inélégant et inefficace» et le fanatisme du fédéral.

«C'est une position difficile à comprendre, qui est plus dictée par un entêtement politique, sinon par un certain fanatisme, que par le pragmatisme de bon aloi», a déclaré M. Landry dans le cadre d'une conférence de presse portant sur un autre thème, à Montréal.

Aux yeux de M. Landry, «le Canada lui-même joue contre son propre intérêt et, contre l'intérêt du Québec» en refusant que la principale province productrice d'amiante participe aux débats.

Ensemble, dit M. Landry, le Canada et le Québec constitueraient «une meilleure équipe».

A la Chambre des communes, le chef bloquiste Gilles Duceppe a comparé la situation de l'amiante à celle de la culture, un autre contentieux sur la représentation internationale du Québec.

«Je me demande en quoi, s'est-il interrogé, la fédération canadienne se voit affaiblie et menacée par la présence du gouvernement du Québec au sein de la délégation du Canada.»

M. Duceppe comprend donc mal que le Québec ne puisse pas être présent à la table, puisque la province est le princi-

pal producteur d'amiante du Canada.

En l'absence de son collègue du Commerce international, Sergio Marchi, c'est le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, qui s'est fait le porte-parole du gouvernement fédéral. Il a affirmé que les règles de l'OMC ne permettaient pas la représentation des gouvernements provinciaux dans les dossiers de la sorte.

«La règle veut que, si c'était une réglementation de la province de Québec qui était en cause, le gouvernement du Québec serait observateur à la table. Mais c'est une réglementation du gouvernement français qui est en cause», a souligné M. Dion.

En outre, selon lui, le gouvernement québécois n'a pas à se plaindre. Il a été consulté à maintes reprises lors de la préparation de la position canadienne, il a participé à la rédaction de la plaidoirie du Canada et, finalement, il «sera informé tous les soirs de cette importante négociation sur l'amiante».

Toutefois, une lettre envoyée par le ministre Marchi au vice-premier ministre québécois Bernard Landry, rendue publique par le Bloc québécois, jette un autre éclairage sur la position fédérale. Dans la missive datée du début du mois de mars, le ministre Marchi ne mentionne aucune règle de l'OMC pour refuser la demande de Québec.

Il laisse plutôt entendre qu'il s'agit d'une règle fixée par Ottawa. «Le gouvernement fédéral ayant [...] la qualité d'agir devant les instances internationales, écrit-il, nous n'invitons la participation de représentants provinciaux au sein de délégations canadiennes que dans certains cas où les programmes provinciaux sont contestés par des gouvernements étrangers.»

Le gouvernement canadien a déposé sa plaidoirie écrite à la fin du mois d'avril dernier. Le groupe spécial de l'OMC, formé pour trancher la question, rendra sa décision dans les mois à venir.

Soins de santé

## La Nouvelle-Écosse s'endette d'avantage

PRESSE CANADIENNE

Halifax — Le gouvernement libéral minoritaire de la Nouvelle-Écosse injecte 840 millions dans le système de santé de la province, abandonnant, par le fait même, sa promesse d'atteindre un budget équilibré.

«Je ne suis pas le moindre honneur du fait que nous ayons le courage d'aller de l'avant pour régler le problème des soins de santé», a déclaré hier le ministre des Finances, Don Downe, en déposant son budget.

Dans le secteur de la santé, les divers intervenants ont bien accueilli cette décision, affirmant qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction, même si cela se traduisait par un endettement supérieur.

«Je pense qu'ils ont compris que la santé était la priorité pour les Néo-Écossais et qu'il fallait faire quelque chose pour régler le problème», a estimé Heather Henderson, présidente du Syndicat des infirmières de la Nouvelle-Écosse.

En choisissant de tabler sur la santé plutôt que sur un budget équilibré, les libéraux ont également réussi à repousser leurs adversaires politiques dans un coin.

M. Downe a admis que le budget de 4,6 milliards allait à l'encontre de la promesse du gouvernement d'équilibrer les comptes. En fait, le budget prévoit un surplus de 1,6 million, mais seulement si l'on reporte de trois ans l'inscription d'un investissement de 600 millions dans le Fonds d'investissement en santé.

Régie de l'énergie

## Économiser l'énergie plutôt que de produire de nouveaux mégawatts

Les promoteurs privés sont pris à partie par les environnementalistes

Les promoteurs privés de petites centrales hydroélectriques rêvent d'une deuxième vague de projets tout comme les députés et ministres péquistes assoiffés de projets, comme leurs collègues libéraux à l'époque! Mais est-ce rentable sur les plans énergétique, social et environnemental? C'est la question qui se pose depuis hier en audiences devant la Régie de l'énergie.

LOUIS-GILLES FRANÇOIS LE DEVOIR

Contrairement à l'image courante, il en coûterait beaucoup moins cher d'obtenir les 300 MW que veut produire le secteur privé au moyen de petites centrales en économisant ces mégawatts par des mesures d'efficacité énergétique plutôt qu'en construisant de nouveaux ouvrages aux dépens de nouveaux cours d'eau.

C'est ce qu'ont affirmé hier deux experts du Centre Hélios, Philippe Raphals et Philippe Dunsky, dans leur témoignage pour le compte du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE).

Selon ces deux spécialistes, le 1,6 TWh par an qu'offrent les promoteurs privés de petites centrales coûterait sur 20 ans 4,19 ¢ du kWh alors que la même énergie peut être obtenue par des mesures d'efficacité énergétique au coût de 2,35 ¢ du kWh en dollars de 1994. Et les mégawatts

«produits» ne sont pas livrés et distribués à ce prix, ce qui réduit artificiellement leur coût réel, contrairement à l'énergie économisée... sur place.

Ces chiffres ont fait bondir les représentants de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), laquelle regroupe les promoteurs de petites centrales. Ces chiffres sont pourtant voisins de ceux établis par Martin Poirier, de la chaire d'études socioéconomiques de l'UQAM. Ce dernier a évalué à environ 2,9 ¢ du kWh (en dollars de 1998) le coût des mesures d'énergie requises pour produire l'équivalent de la quote-part réclamée pour les petites centrales privées. Cette dernière étude a été effectuée pour le compte du Regroupement des groupes environnementaux en énergie (ROEE).

Pour le porte-parole de l'AQPER, Gilles Lefrançois, ces chiffres sont irréalistes car ils ne tiennent pas compte du fait que les profits d'Hydro-Québec sont plus élevés si la société d'Etat vend des mégawatts à deux consommateurs plutôt que d'offrir les

kWh économisés par l'un à un autre qui en a besoin. M. Lefrançois estime par ailleurs que le Québec aura besoin de nouveaux mégawatts plutôt vers 2008 qu'en 2012, ce qui justifie, à son avis, le lancement prochain d'un autre programme de construction.

Pour le RNCRE, le fait que le Québec soit en situation de surplus d'énergie d'ici 2012 rend inutile le recours à des achats supplémentaires d'électricité auprès des producteurs privés à moins que Québec ne décide délibérément d'amorcer une deuxième phase du gaspillage de fonds publics, mis au jour par la commission Doyon. Celle-ci avait évalué qu'en payant autour de 5 ¢ des kWh qu'Hydro-Québec revendait à 3 ¢ sur le marché américain, Québec avait acculé la société d'Etat à des pertes de 74 millions en trois ans.

Dunsky et Raphals estiment qu'une réédition de cette politique ferait perdre 25 millions par an à Hydro-Québec, ou un demi-milliard en 20 ans!

Ils ont par ailleurs indiqué, ce qui est aussi la position du RNCRE, que la petite centrale hydraulique privée n'a pas besoin d'une quote-part réservée de 300 MW, comme la Régie l'a recommandé au profit de la filière éolienne.

Une quote-part, ont précisé les experts à partir d'exemples américains, s'impose quand un tel coup de pouce sert à accélérer l'arrivée sur le marché d'une technologie prometteuse

qui n'y pénétrerait pas autrement. Ce n'est pas le cas des petites centrales, ont-ils dit, parce que leur production peut être vendue sur le marché américain en toute liberté. Ce qui leur impose d'assumer les risques.

Pas économique

Imposer, comme le proposent les promoteurs, à Hydro-Québec d'acheter cette énergie n'a pas de sens du point de vue économique, ajoutent Raphals et Dunsky, à moins que la Régie n'impose la création d'une Hydro-Exportations, dont le déficit, le cas échéant, serait déduit des profits versés à l'actionnaire gouvernemental qui insiste pour remettre cette filière en selle au nom d'une politique économique qu'il doit assumer comme telle.

La Régie, ajoute le RNCRE, devrait recommander à Québec de laisser les petites centrales prouver leur efficacité économique et environnementale dans le cadre de la «planification intégrée des ressources», soit le moyen prévu par la loi pour choisir les filières lorsqu'il y aura de réels besoins. Si la Régie devait néanmoins aller dans le sens des promoteurs et du gouvernement, il faudrait alors que les projets de petites centrales soient soumis à un système d'appel d'offres, qui accorderait à la protection des cours d'eau la même importance qu'au prix de revient du kWh dans le mécanisme d'évaluation.

## À bientôt, Julie...

PRESSE CANADIENNE

Voici le texte du courriel que l'astronaute Julie Payette a fait parvenir à l'Agence spatiale canadienne hier.

Le 1<sup>er</sup> juin 1999  
Bonjour tout le monde!

J'ai enfin un moment pour vous écrire un petit mot de l'espace. Nous avons été tellement occupés depuis le décollage que je n'ai même pas eu le temps de regarder mon courrier électronique, et encore moins d'envoyer un message. Pour ceux qui suivent la mission à la télévision, vous savez que nous avons réussi notre arrimage avec la station et que mes collègues Tammy et Dan ont effectué la deuxième plus longue sortie de l'histoire de l'espace, soit près de huit heures.

À bord, tout va très bien. Nous avons «ouvert» la station ce matin (pour nous) et avons commencé les opérations de transfert d'équipement. Nous sommes très heureux d'avoir le volume supplémentaire qu'offre la station, car nous étions très à l'étroit dans la navette; surtout pour dormir, où on doit s'empiler à sept dans l'espace étroit du pont intermédiaire. En microgravité toutefois, pas de problème: on attache un sac de couchage à un mur, l'autre au plafond et ainsi de suite. C'est très confortable de dormir en flottant, mais on se réveille tou-

jours un peu désorienté. Il n'y a malheureusement pas encore de fenêtres dans la station, mais l'aspect vraiment le plus spectaculaire du vol spatial, c'est la vue époustouflante qui s'offre à nous de la cabine de pilotage. Il y a une vingtaine de minutes à peine, nous avons survolé le sud de l'Australie dans l'obscurité et avons admiré une incroyable aurore australe. Maintenant, il fait plein soleil et nous sommes au-dessus de la Colombie-Britannique. Voici déjà Calgary. Ça va tellement vite et la vue est tellement vaste, j'aperçois déjà au loin les Grands Lacs, vous vous imaginez?

J'ai entendu dire que le décollage avait été magnifique pour les spectateurs. Ça m'a beaucoup réjoui. Du pont intermédiaire, j'entendais d'ailleurs notre pilote s'extasier sur la beauté du lever de soleil, quelques minutes à peine avant le décollage. L'ascension a été très rapide pour nous et, dans le temps de le dire, nous étions en orbite.

Nous sommes déjà à mi-mission. Incroyable comme le temps passe vite. Je serai bientôt de retour pour tout vous raconter.

Et depuis ces quatre lignes, je viens tout juste de survoler Québec, le Saguenay, la Gaspésie... Je pense à vous.

À bientôt, Julie

Campagne électorale ontarienne

## Mike Harris reçoit des éloges inattendus

Une victime du sang contaminé et son adversaire le complimentent

IDELLA STURINO PRESSE CANADIENNE

Vingt-quatre heures avant que les électeurs ontariens ne choisissent celui qui dirigera leur province, le premier ministre Mike Harris a eu droit à des éloges hier de la part d'une victime de l'affaire du sang contaminé et — plus surprenant — de son adversaire libéral.

Joey Hache, qui, à l'âge de 16 ans, est devenu un porte-parole des victimes du scandale du sang contaminé au Canada, a fait hier une profession de foi envers les conservateurs de M. Harris. Il a félicité ce dernier pour avoir été le premier premier ministre à élargir le programme fédéral d'indemnisation à toutes les victimes de l'hépatite C, l'an dernier.

La journée d'hier a été inhabituellement clémente pour M. Harris, lequel a été attaqué sans répit tout au long des quatre semaines de la campagne électorale pour sa refonte des systèmes de santé et d'éducation.

Le principal adversaire de M. Harris, le leader libéral Dalton McGuinty, a même eu des commentaires positifs concernant certaines réformes scolaires des conservateurs.

M. McGuinty a indiqué qu'il conserverait le même programme de cours, les bulletins simplifiés et les examens uniformisés que les conservateurs ont instaurés pour les étudiants ontariens s'il est élu premier ministre demain.

«En tant que parent», il trouve ces changements «utiles», a-t-il dit au cours d'une ultime tournée dans le sud-ouest de la province.

Mais, ajoutait-il, les jeunes ne feront pas les progrès qu'ils doivent faire si nous ne leur fournissons pas les ressources nécessaires. «C'est là où je diverge d'opinion avec Mike Harris.» Selon les observateurs, M. McGuinty cherche ainsi, vraisemblablement, à courtiser les électeurs qui estiment qu'il fallait que les choses changent dans les écoles de la province.

De son côté, M. Harris n'a pas perdu de temps pour souligner que le discours du jeune Hache vient confirmer

ARCHIVES  
Le premier ministre ontarien Mike Harris

son message, c'est-à-dire que des baisses d'impôts engendrent des revenus permettant à leur tour de financer des services comme les soins de santé.

Pendant ce temps, les tentatives du chef du Nouveau Parti démocratique, Howard Hampton, d'expliquer ce que ferait un gouvernement néo-démocrate pour améliorer le réseau de la santé et le système scolaire en Ontario ont été noyées sous les questions suscitées par des sondages indiquant que son parti hérite de la troisième place dans les intentions de vote des Ontariens.

«Le problème auquel nous faisons face en Ontario, c'est que le gouvernement Harris a consacré tout l'argent à des baisses d'impôts pour les mieux nantis», a sèchement déclaré M. Hampton.

Le chef du NPD n'a pas apprécié qu'un journaliste laisse entendre que son parti ne remporterait peut-être pas les 12 sièges requis pour conserver son statut de parti officiel.

La veille, un autre sondage semblait confirmer que le Parti conservateur de Mike Harris maintenait son avance sur les deux partis d'opposition.

EN BREF

## Multiplication des feux de forêt

Québec (PC) — Des conditions de chaleur extrêmes, combinées à de forts vents et à une humidité relative très basse ont provoqué une multiplication des foyers d'incendie en province, hier. En fin de soirée, deux feux inquiétaient particulièrement les sapeurs de la SOPFEU: l'un dans Charlevoix et l'autre au Saguenay. Entre 15h30 et 16h, l'intensité des flammes a forcé les autorités de la SOPFEU à évacuer trois équipes de sapeurs du secteur. Les avions-citernes CL-415, qui ont effectué des attaques répétées, ont dû battre en retraite vers 16h30 à la suite de tentatives infructueuses.

L'écoute d'un témoignage pour réfléchir sur sa propre vie...

Celui d'un chef de file

Dr J.-Robert Ouimet, Ph.D., MC, MQ.

Président et chef de la direction de Ouimet-Cordon Bleu Inc.

Rencontres Silence intérieur et prière du Québec  
Mercredi 16 juin 1999, de 7h à 9h • Hôtel Le Reine Elisabeth  
Renseignements: téléphone: (514) 848-0841 télécopieur: (514) 848-1106Bijouterie Gambard  
Vente et service techniqueROLEX  
GENÈVEGMT-Master II  
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHICART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

## • LES ACTUALITÉS •

Grande Bibliothèque du Québec

# La ministre Maltais affirme que le projet coûtera bien 85 millions

## La SIQ étudie le programme de la GBQ

La Société immobilière du Québec est impliquée dans le projet de la GBQ malgré la loi qui a créé l'institution. Le ministère de la Culture parle d'une pratique courante tout en maintenant le budget de la GBQ à 85 millions.

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE  
QUÉBEC

La Société immobilière du Québec étudie en ce moment le programme des activités et des espaces de la Grande Bibliothèque du Québec, et ce, même si la loi constitutive de la GBQ spécifie que la nouvelle institution est seule responsable de ses travaux de construction et de son aménagement. Réagissant à la manchette du *Devoir* d'hier, la ministre de la Culture, Agnès Maltais, a par ailleurs indiqué que la GBQ devra se contenter du budget prévu, soit 85 millions.

«Il n'y a aucune modification majeure

au projet original [...] donc le projet de la Grande Bibliothèque sera dans l'ordre de grandeur prévu, soit 85 millions», a-t-elle répondu, à l'Assemblée nationale, à la critique libérale Line Beauchamp, qui s'inquiétait des budgets disponibles pour les autres bibliothèques publiques au Québec.

«Il y a des besoins importants à Montréal, on va les régler avec la Grande Bibliothèque; il y a des besoins aussi importants en région, on va garder de l'argent. L'argent supplémentaire ira, comme on l'a fait jusqu'ici, dans les régions du Québec.»

La ministre Maltais a ajouté que la politique de la lecture et du livre a eu des suites positives au cours des deux dernières années, qu'elle chiffre à 53 millions, notamment

dans les secteurs de l'acquisition et de l'informatisation des bibliothèques (39 millions) et le budget régulier d'achat de livres (14 millions).

Même si la SIQ assume la responsabilité du parc immobilier du gouvernement, son implication représente toutefois une surprise dans le dossier de la GBQ. L'article 31 de la loi créant l'institution indique en effet que la GBQ «réalise les travaux de construction et d'aménagement des bâtiments et procède à la mise en place des équipements destinés à la réalisation de sa mission».

La SIQ n'est pas exclue

Au cabinet de la ministre Maltais, l'attachée de presse Danielle Bilodeau souligne que la loi de la GBQ ne signifie pas que la SIQ soit totalement exclue du dossier. Son implication dans l'analyse du programme des activités et des espaces n'est pas une pratique exceptionnelle, pas plus qu'il ne s'agit d'un désaveu de la direction de la GBQ. «La SIQ était dans le dossier au tout début et il est normal que le conseil des ministres cherche des avis», dit-elle en précisant que c'est la SIQ qui possède cette expertise dans l'appareil gouvernemental.

Récemment, la SIQ a été mêlée aux nombreux reports des appels d'offres en vue de l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal. La SIQ voulait un concours tenant en compte les honoraires afin de comprimer les coûts, ce qui a donné lieu à plusieurs boycottages de la part des ingénieurs et des architectes. Finalement, la SIQ a accepté un concours basé sur une analyse qualité-prix, sans que ce soit nécessairement le plus bas soumissionnaire qui l'emporte.

En outre, la SIQ a participé au projet de la Grande Bibliothèque à quelques reprises au cours des dernières années. En mars 1998, la société remettait un rapport recommandant la construction de la Grande Bibliothèque à proximité de la Place des Arts, un site qui «répond bien à l'ensemble des critères et des objectifs recherchés».

La SIQ estimait que le site du Palais du commerce offrait un espace insuffisant pour les besoins de la GBQ. On devrait, par conséquent, y «construire un rez-de-chaussée beaucoup plus large que les étages supérieurs. Toutefois, ces types de configuration occasionnent des coûts de construction plus élevés».

Deux mois plus tard, la Société immobilière était toutefois impliquée dans l'achat du Palais du commerce. Les négociations entre la SIQ et la SITQ (bras immobilier de la Caisse de dépôt et placement) ont pris du temps avant d'aboutir à un prix de 6,9 millions. La SITQ exigeait 7,5 millions, soit un million en deçà de l'évaluation municipale.

Depuis 1995, sous la présidence de Jean Vézina, la SIQ a fait le ménage dans la gestion des affaires immobilières gouvernementales. En réduisant de milliers de mètres carrés les superficies louées en trop, la Société immobilière aura fait économiser plus de 300 millions au Trésor québécois.

## L'UQAM «achète» la paix du professeur Merle

Le candidat accepte une compensation et renonce à son poste

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Après de longs mois de négociations, l'Université du Québec à Montréal (UQAM) vient de conclure une entente avec le professeur Jean-Christophe Merle. Ce dernier renonce à enseigner au département de philosophie, moyennant le versement d'une somme que l'université refuse de dévoiler.

«Nous avons conclu une entente qui satisfait les deux parties. M. Merle ne se prévaudra pas de son droit d'occuper un poste de professeur», a confirmé hier Louise Dandurand, vice-rectrice à la recherche et à la création. Nous n'avons pas pu joindre le principal intéressé hier.

Mme Dandurand a ajouté que l'entente mettait le point final à «un cas d'exception» qui a donné lieu à une situation «pénible». «Tout le monde a tiré une leçon de cette histoire», a-t-elle dit.

La candidature de M. Merle à un poste de professeur avait divisé le département de philosophie de l'université l'an dernier. Les professeurs avaient d'abord opté pour la candidature du professeur, par une voix de majorité et après plusieurs tours. M. Merle étant français et n'ayant pas la citoyenneté canadienne, l'UQAM avait, comme elle est tenue de le faire, demandé aux gouvernements canadien et québécois l'autorisation d'embaucher M. Merle. Mais les autorités avaient refusé, rappelant que la loi donnait priorité aux travailleurs canadiens et qu'il y avait des candidats canadiens valables.

Le professeur avait alors décidé d'emprunter la voie juridique et, avec son avocat, Julius Grey, avait fait parvenir une mise en demeure à l'université, plaçant que son offre n'était pas limitée dans le temps. Peu après, M. Merle obtenait le statut de résident permanent, levant l'obstacle juridique à son embauche. La direction, qui avait auparavant déclaré que l'offre d'emploi était devenue «caduque» une fois rendue la décision des gouvernements, avait reculé et apposé une date à son offre, soit le 31 mai.

Mais même si M. Merle avait obtenu le statut lui permettant de travailler ici, plus le temps passait, moins l'UQAM voulait de M. Merle. Ce dernier a en effet commis cet hiver un texte pour la Ligue des droits de l'homme en France, dans lequel il accuse plusieurs personnes de racisme, de xénophobie et de manque d'intégrité, accrochant au passage la rectrice de l'université, Paule Leduc.

Cette initiative a contribué à refroidir les ardeurs des supporters de M. Merle au sein du département de philosophie, lequel a entre-temps décidé que sa venue créerait des tensions dont personne ne profiterait.

Pour ces raisons, l'UQAM a tenté de négocier une entente hors cour avec le professeur. Et, pour éviter que ce genre de situation se reproduise, l'université va revoir sa politique d'embauche.

D'abord, avant toute chose, elle fera paraître, dans les avis de postes disponibles qu'elle affichera, une note précisant que les embauches doivent se faire conformément aux lois canadiennes sur l'immigration.

Ensuite, sans exiger que les départements — qui ont la responsabilité de choisir les professeurs — approuvent une embauche avec une majorité des deux tiers, la direction de l'UQAM veut «travailler avec les départements pour s'assurer qu'il y a des majorités claires».

«Nous nous sommes rendu compte, a poursuivi la vice-rectrice, que la majorité simple [dans le vote déterminant au département de philosophie] a posé des problèmes.»

Le département pourvoira d'ailleurs le poste prochainement, tout comme 43 autres qui demeurent à combler.

EN BRÈF

### Levée partielle du moratoire sur la morue

Ottawa (PC) — Six ans après l'effondrement des stocks, le ministre des Pêches David Anderson a annoncé la levée partielle du moratoire sur la morue du Nord en autorisant des prises de 6000 tonnes métriques dans le sud du golfe Saint-Laurent. Ce quota rejoint la recommandation du Conseil de conservation des ressources halieutiques mais demeure en deçà des attentes des pêcheurs du Québec, qui misaient sur des quotas de 9000 tonnes. Ils ont demandé 9000 tonnes mais on n'a pu leur donner que 6000 tonnes, a déclaré hier le ministre Anderson à l'issue de la réunion du conseil des ministres.

**Dessine-moi un Anglais!**

**À l'aube de l'an 2000, bien malin celui qui peut dessiner le portrait type d'un Anglophone du Québec.**

Il ne suffit plus de quelques taches de rousseur sur le nez pour le reconnaître; l'Anglo-Québécois a bien changé. Tellement qu'il n'a pas du tout le même visage qu'il y a 25 ans. Qui est-il? Où vit-il? Que fait-il? Comment pense-t-il?

Des questions comme celles-ci, le quotidien montréalais *The Gazette* en a formulées des centaines pour définir et dépeindre le profil de la nouvelle communauté anglophone du Québec. Cette enquête dévoile un portrait complet du Néo-Anglo-Québécois et promet de changer bien des idées reçues. De quoi surprendre tous les Québécois!

Lisez le premier d'une série de neuf articles dès demain, exclusivement dans *The Gazette*.

**The Gazette**  
Autrement dit.

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Négociations du secteur public

### Les fonctionnaires demandent déjà un médiateur

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le Syndicat de la fonction publique du Québec (fonctionnaires) demande la nomination d'un médiateur pour dénouer l'impasse dans laquelle se trouve le renouvellement des conventions collectives de ses 40 000 membres. Un an après le dépôt des demandes syndicales et après 24 rencontres avec les négociateurs gouvernementaux, le syndicat des fonctionnaires a fait cette demande par écrit à la ministre du Travail, Diane Lemieux.

Le SFPQ est le premier des six grands syndicats du secteur public (CSN, FTQ, CEQ, FIIQ et SPQG) à faire une telle demande depuis la mise en jeu des premières négociations du secteur public en dix ans. Le président du SFPQ, Serge Roy, pense qu'il existe bel et bien en ce moment une stratégie gouvernementale qui consiste à sauver du temps et à tester la patience des syndicats.

«On discute entre syndicats et on se rend compte qu'on tourne en rond. Dans notre cas, ça fait un an qu'on négocie et il n'y a pas encore eu de dépôt complet des offres gouvernementales sur toutes les clauses normatives à renouveler.»

Par conséquent, en plus d'un recours à un médiateur devant être nommé dans les plus brefs délais, le SFPQ entre dans une phase de préparation de moyens de pression pour les mois de septembre et d'octobre.

Les demandes des fonctionnaires n'ont pas trouvé de réponse gouvernementale satisfaisante, précise le SFPQ, sauf dans le dossier des conjoints de même sexe. On reproche aux négociateurs patronaux de ne rien avoir à offrir dans le but de diminuer, notamment, la précarité d'emploi du tiers des membres du SFPQ.

#### Classification des employés

«Le Conseil du trésor refuse également de négocier la révision majeure qu'il fait de la classification des employés du gouvernement», explique M. Roy.

Il ajoute que le gouvernement cherche à faire des gains du côté de la sous-traitance en donnant l'exemple du ministère de la Solidarité sociale, qui fait appel aux ressources humaines des groupes communautaires «qui n'en sont pas vraiment». Également, le SFPQ accuse Québec d'ouvrir des brèches dans le principe de la sécurité d'emploi des fonctionnaires.

EN BREF

#### Bourses du «chaos»

(Le Devoir) — Le premier ministre Lucien Bouchard craint le «chaos» que pourrait provoquer «l'implantation superposée» du programme fédéral des bourses du millénaire au Québec. Les négociations n'avancent guère entre Ottawa et Québec au sujet de la part de 70 millions revenant aux étudiants québécois. Cette situation est «de nature à provoquer le ridicule

et l'impatience», pense M. Bouchard. Le ministre de l'Éducation, François Legault, se dit d'ailleurs inquiet de l'absence, encore hier, de résultats malgré trois rencontres entre les négociateurs fédéral et provincial. Une liste de points importants fait toujours l'objet d'un désaccord et aucune autre réunion de négociation n'est prévue. M. Legault se dit toutefois disposé à rencontrer le ministre fédéral Pierre Pettigrew.

Environnement

### Le gouvernement adopte finalement sa nouvelle loi

Le gouvernement Chrétien a réussi à faire adopter, malgré l'opposition de certains de ses députés, sa nouvelle loi sur la protection de l'environnement.

MANON CORNELIER  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Pour la deuxième fois en deux semaines, des députés libéraux fédéraux ont voté contre un projet de loi de leur gouvernement. Ce sont les partisans d'une protection de l'environnement musclée qui se sont manifestés hier, mais ils n'ont pas eu gain de cause non seulement contre les libéraux mais aussi contre les réformistes et les conservateurs qui ont fait front avec le gouvernement.

La nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement, qui a été adoptée hier par 189 votes pour comparativement à 53 votes contre, prévoit l'examen, d'ici sept ans, de 23 000 produits chimiques en circulation au Canada afin de déterminer leur niveau de toxicité, leur persistance dans l'environnement et leur capacité de s'accumuler dans les tissus humains et animaux.

La loi C-32 exige aussi la quasi-élimination d'une douzaine de produits parmi les plus toxiques, comme les dioxines, le mercure et le plomb. Cet exercice devra toutefois tenir compte de facteurs économiques et sociaux qui pourraient rendre cette quasi-élimination déraisonnable.

Les libéraux avaient promis, en 1993, de revoir la loi fédérale pour lui donner plus de dents. Les membres du comité de l'environnement ont pris cet engagement à cœur et, après des années d'étude, ils ont décidé de resserrer le projet original de la ministre de l'Environnement, Christine Stewart, qu'ils jugeaient trop timide.

Le tollé de l'industrie fut immédiat. Un lobbying intense a fini par faire reculer Mme Stewart, qui a suggéré quelques amendements de son cru. Les réformistes et les conservateurs y ont mis du leur, au grand dam des députés libéraux Charles Caccia, Clifford Lincoln et Karen Kraft Sloan, qui ont mené un combat soutenu en Chambre.

Selon eux, les amendements du gouvernement trahissent les engagements du Livre rouge et sont beaucoup trop accommodants pour l'industrie. Ces modifications ont donné une saveur au projet de loi, qui a d'ailleurs plu aux réformistes et aux conservateurs, plus sensibles aux pressions des associations industrielles.

Les trois députés libéraux auraient voulu, entre autres, que la quasi-élimination des produits les plus toxiques soit obligatoire et non pas soumise à des considérations économiques ou sociales. Ils auraient souhaité que le

ministre ait, dans certaines circonstances, une plus grande capacité d'intervention préventive ou correctrice.

Les plans d'action demandés aux entreprises pourront, contrairement à ce qu'eux voulaient, prendre en compte aussi des facteurs socio-économiques. Le gouvernement s'est engagé à faire lui-même de la recherche sur les produits pouvant perturber les fonctions hormonales des humains et des animaux mais a refusé d'en faire un volet de l'examen des 23 000 produits visés par la loi.

#### L'obligation de protéger l'environnement

La ministre Stewart a toutefois conservé certaines propositions du comité. Ainsi, le gouvernement ne devra pas seulement tenter de protéger l'environnement mais aura l'obligation de le faire.

La nouvelle loi permettra à la ministre de fixer des normes d'émission pour les nouveaux moteurs, accordera aux agents responsables de l'application de la loi des pouvoirs équivalents à ceux d'agents de la paix et donnera aux citoyens le droit de poursuivre le gouvernement si des dommages sérieux à l'environnement résultent d'une application déficiente des règlements antipollution.

Malgré les changements obtenus, l'industrie s'est dite insatisfaite et on peut prévoir que les pressions des environnementalistes et des compagnies vont reprendre auprès des sénateurs.

Pauvreté

### 60 000 signatures en appui à la loi-cadre

Le collectif se donne un an pour rédiger un projet

ROBERT DUTRISAC  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Issu du «Parlement de la rue» qui avait tenu un siège d'un mois, en automne 1997, à proximité de la colline parlementaire à Québec, le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté réunit maintenant 250 organismes et a recueilli 60 000 signatures en appui à une loi-cadre contre la pauvreté au Québec.

Au cours d'une conférence de presse hier, Vivian Labrie, porte-parole de ce collectif et membre du Carrefour de pastorale en monde ouvrier de Québec (CPMO), a dressé un bilan de cette mobilisation autour d'une loi-cadre antipauvreté. «Nous en sommes au démarrage, mais je pense que ça commence à ressembler à un mouvement de société. On a un problème, au Québec: c'est d'avoir des valeurs et de ne pas les appliquer», a livré Mme Labrie.

#### Syndicats et milieux religieux

Parmi les organismes qui ont accordé leur appui à l'adoption d'une loi antipauvreté par l'Assemblée nationale, on retrouve des organisations syndicales comme la CSN, la CEQ et le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ), des représentants des milieux religieux telle la Conférence religieuse canadienne, section Québec, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FRAPRU), des CLSC, une foule de groupes communautaires, le Protecteur du citoyen et même la Chambre de commerce de la région de Mégantic, la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec et la ville d'Amqui. «Le simple fait que les plus pauvres exercent davantage leur citoyenneté, c'est un moyen d'inclusion automatique», estime Mme Labrie.

#### Appauvrissement zéro

Le collectif se donne encore un an pour rédiger un projet de loi complet. Evoquant la loi anti-exclusion adoptée par le gouvernement français l'été dernier, Mme Labrie a indiqué que la loi-cadre pour éliminer la pauvreté au Québec pourrait comprendre une clause d'appauvrissement zéro du cinquième de la population la plus pauvre, une politique de couverture des besoins essentiels pour l'ensemble de la population et l'obligation, faite au gouvernement, de faire rapport, dans le discours du budget, sur les moyens de lutte contre la pauvreté qu'il a employés durant l'année achevée. «On peut dire que c'est un projet utopique, mais l'utopie, c'est fait pour aller chercher ce qu'il faut pour agrandir le réel», a dit la porte-parole en rappelant que le déficit zéro, qui apparaissait comme un objectif inaccessible au début de la décennie, a été atteint en quelques années.

Programmes d'emploi

### Lucien Bouchard défend Emploi-Québec

Le premier ministre se défend des accusations de Charest et promet de nouvelles ressources

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Lucien Bouchard rejette toutes les allégations voulant que les programmes d'Emploi-Québec nés «d'une opération extrêmement compliquée» impliquant les gouvernements fédéral et québécois soient un échec.

Au contraire, a-t-il expliqué hier, lorsque pris à partie par le chef de l'opposition libérale Jean Charest, «le gouvernement est dans l'ensemble très satisfait des performances réalisées par Emploi-Québec et l'ensemble des fonctionnaires et des partenaires qui ont travaillé à cette opération extrêmement vaste, qui consistait à assurer la transition entre les différents programmes fédéraux et la prise en charge par le Québec des mesures actives».

Alors que le chef libéral lui soulignait qu'il était probablement le seul à croire que les programmes d'emploi fonctionnent vraiment, «à penser que ça va bien, que les missions sont accomplies», M. Bouchard a surtout parlé du tour de force qui a été réalisé depuis un an dans ce dossier.

«N'importe qui peut conclure, a-t-il dit, que l'opération a été remarquablement accomplie, sans compter qu'elle était gigantesque puisqu'elle consistait à fusionner trois cultures institutionnelles, à réunir des fonctionnaires des niveaux fédéral et québécois et à assimiler d'innombrables programmes qui ont été fusionnés de façon à leur donner une meilleure synergie.»

Dans son analyse, le premier ministre a soutenu que les objectifs visés par Emploi-Québec, il y a un an, ont été atteints. «C'est mission accomplie», a-t-il lancé.

«Dans le cas du nombre de participants à l'assurance-emploi, l'objectif a été atteint à 96 % avec 128 000 personnes [...] L'objectif touchant le retour au travail de prestataires de l'assurance-emploi a lui aussi été atteint à 100 %, soit 43 000 personnes.»

L'autre objectif, a noté M. Bouchard, «celui qui stipulait que le gouvernement devait générer des économies à l'assurance-emploi, a lui aussi été réussi puisque nous avons économisé 116 millions».

«Le chef de l'opposition n'aime pas les chiffres, a souligné le premier ministre. Il n'aime pas les données objectives. Il aime mieux les critiques et les ragots. Qu'il regarde les données et les personnes qui sont concernées. Ces personnes qui devaient recevoir des services et qui les ont reçus, dès la première année, malgré tous les problèmes que nous avons dû surmonter et qui étaient normaux dans les circonstances.»

M. Bouchard a finalement profité de l'échange pour annoncer que de nouvelles ressources financières allaient être bientôt ajoutées pour soutenir les programmes d'Emploi-Québec.

«C'est vrai, a-t-il dit, que dans la première année le ministère et les partenaires ont beaucoup dépensé. Comme les contrôles n'étaient pas encore tout à fait établis, on s'est rendu compte qu'il y avait dépassement budgétaire. Nous sommes en train de regarder cela attentivement et dans très peu de temps nous aurons de bonnes nouvelles à annoncer.»



Lucien Bouchard

Grado disponible en noir, brun, bourgogne et en trois largeurs (b, d, ee) pointures 7 à 14

JOHNSTON & MURPHY

disponible chez

J. R. LÉONARD

Complexe Desjardins, 288-3435

CF-18

### Le mauvais entretien coûte des millions

DEAN BEEBY  
PRESSE CANADIENNE

Une erreur d'entretien force l'armée canadienne à dépenser des millions de dollars pour la réparation des moteurs de ses chasseurs à réaction CF-18. C'est ce que révèle des rapports divulgués récemment.

Des équipes de civils chargées de l'entretien des moteurs ont procédé au sablage des pales des moteurs, avant de leur appliquer un recouvrement protecteur spécial dans le cadre d'un programme censé prolonger la durée de l'équipement.

Mais les employés chargés de ce travail ont utilisé un jet trop gros pour sabler les pales, ce qui les a affaiblies et en a réduit l'espérance de vie estimée de 90 %, peut-on lire dans un rapport daté d'octobre 1998 obtenu en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Le problème, qui affecte les pales de tous les moteurs, s'est manifesté quand le moteur d'un CF-18 a explosé en mai 1997, peu après le décollage de l'appareil de la base militaire de Cold Lake, en Alberta. Le pilote avait

réussi à se poser sans dommage à l'ail de son seul moteur restant.

Une enquête poussée, qui est encore en cours d'ailleurs, a permis de découvrir qu'une pale affaiblie s'est détachée, déshéantant le moteur et endommageant la structure même de l'appareil.

L'enquête a révélé que les employés au sol n'avaient pas respecté les consignes du manufacturier des moteurs, General Electric, concernant la façon de procéder au sablage.

L'armée avait entrepris de remplacer 5760 pales de moteur d'ici avril 2000. À elles seules, les pales de remplacement ont coûté 4,4 millions \$, et l'armée évalue la possibilité de réclamer une compensation auprès de l'entrepreneur privé qui a effectué le travail.

Par ailleurs, aucun entretien spécial n'a été effectué sur les CF-18 qui sont actuellement basés à Aviano, en Italie, dans le cadre des bombardements aériens de l'OTAN en Yougoslavie.

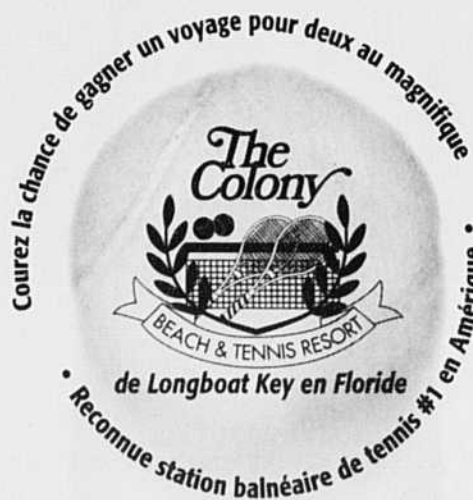
Les pales constituent «l'un des éléments les plus importants du moteur», a expliqué le major Richard Comtois, un expert de l'entretien des CF-18.

## CONCOURS

### LE DEVOIR

Rendez-vous avec votre monde

Ce vendredi ne manquez pas de lire LE DEVOIR et repérez le logo «The Colony»



Vous pourrez ainsi participer à notre concours et courrez la chance de gagner un voyage pour deux personnes au prestigieux «THE COLONY Beach & Tennis Resort» de Longboat Key, Sarasota, en Floride, comprenant les billets d'avion aller et retour sur les lignes aériennes Delta. Le tout est d'une valeur de 3000 \$.

Le logo «The Colony» pourra être repéré dans Le Devoir des vendredis 14, 21, 28 mai et 4 juin.

Vous pourrez vous procurer le coupon de participation dans Le Devoir des samedis 15, 22, 29 mai et 5 juin.



Delta Air Lines

avec des vols vers toutes les villes américaines

Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec H3A 3M9. Le tirage aura lieu le 21 juin 1999.

# LE DEVOIR

# LE MONDE

**CSA CZECH AIRLINES**  
 2 fois par semaine, mardi-jeudi  
 la seule compagnie aérienne  
 à offrir des vols directs  
 au cœur de l'Europe  
 ANS DE SERVICE  
 AU CANADA  
 Pour plus d'information (514) 844-4200 ou 1-800-561-5171

Conflit du Kosovo

## Espoirs de paix, mais prudence...

Les émissaires russe et européen devraient se rendre aujourd'hui à Belgrade

AGENCE FRANCE-PRESSE

Belgrade et Bruxelles — Des espoirs d'une paix proche au Kosovo se sont fait jour parmi les pays de l'OTAN, qui restaient néanmoins prudents hier, alors que le président yougoslave Slobodan Milosevic déclarait qu'*«un règlement pacifique est possible»*.

*«Un règlement pacifique doit l'emporter et cela est possible, avant tout en rendant aux Nations unies leur rôle fondamental»*, a estimé M. Milosevic. La Yougoslavie est *«convaincue»*, a-t-il dit, que les problèmes du Kosovo *«peuvent être réglés exclusivement par un accord politique»*, qui permettra *«le retour des réfugiés dans leurs foyers et éliminera les graves conséquences humanitaires provoquées par les bombardements»*.

Belgrade est prêt à ramener les effectifs de ses troupes au Kosovo à leur *«niveau des temps de paix»*, a annoncé de son côté le porte-parole du ministère yougoslave des Affaires étrangères, Zoran Jeremic. Le général Nebojsa Pavkovic, commandant de la 3<sup>e</sup> Armée yougoslave opérant au Kosovo, avait déclaré plus tôt qu'un règlement politique du conflit *«pointait à l'horizon»*. *«Nous avons accepté tous les principes du G8, modifiés seulement sur deux points qui concernent*

le départ [du Kosovo] de l'armée et de la police, et la présence de forces de paix internationales. Une bataille décisive est menée là-dessus», a-t-il ajouté.

A Bonn, le ministre allemand des Affaires étrangères, Joschka Fischer, a annoncé avoir reçu, au titre de la présidence de l'Union européenne, une lettre du gouvernement yougoslave portant sur *«l'acceptation des conditions du G8»*, mais *«sans préciser plus sur ce point»*. Elle ne comporte aucune acceptation explicite de la présence d'une troupe de maintien de la paix *«robuste»* que la communauté internationale souhaiterait envoyer pour assurer le retour des réfugiés, a-t-il souligné.

M. Fischer, qui avait estimé dans la matinée que *«les prochains jours seraient décisifs»* pour un règlement de la crise, a ainsi réagi avec prudence à cette missive du chef de la diplomatie yougoslave, Zivadin Jovanovic, affirmant qu'elle était écrite *«sur un ton général»*. Selon la radio officielle yougoslave, M. Jovanovic y assure que Belgrade *«accepte les principes du G8, y compris la présence des Nations unies, au sujet de laquelle une résolution du Conseil de sécurité doit être adoptée»*.

Mais Londres a répété que Milosevic serait jugé *«aux actes»*, le soupçonnant de chercher à *«diviser»* l'OTAN. *«Nous*

sommes bien loin de nous satisfaire de ses propos. Nous ne pouvons le juger sur ce qu'il fera», a affirmé le ministre de la Défense, George Robertson.

A Paris, le premier ministre Lionel Jospin a estimé que *«le geste»* de Belgrade *«peut permettre de tracer une perspective et d'ouvrir peut-être une issue»*. Si cette déclaration *«était étayée par des gestes concrets, elle pourrait faciliter le processus diplomatique»*.

L'émissaire de Boris Eltsine, Viktor Tchernomyrdine, devait faire état hier à Bonn de *«nouvelles propositions russes»* pour un règlement au Kosovo, au cours d'une nouvelle série d'entretiens avec le secrétaire d'Etat adjoint américain Strobe Talbott et le président finlandais Martti Ahtisaari, émissaire des Occidentaux.

Après avoir parachevé une position commune avec M. Talbott, M. Tchernomyrdine et Ahtisaari devaient la défendre aujourd'hui à Belgrade. Mais, selon un haut responsable allemand, ils n'iront ensemble que si les Occidentaux et Moscou sont d'accord sur une stratégie.

### Nouvelle erreur

Parallèlement, l'OTAN a admis une nouvelle erreur lors de ses raids sur la Yougoslavie. Elle a reconnu qu'une

bombe *«avait dévié et était tombée sur une zone résidentielle»* lors d'un bombardement sur une cible militaire lundi à Novi Pazar, à 250 kilomètres au sud de Belgrade.

Selon Belgrade, ce raid a fait au moins 23 morts. Les avions alliés ont tiré plus de 20 projectiles sur Novi Pazar et ses environs, a précisé Tanjug.

Selon des sources serbes, les bombardements ont aussi laissé une grande partie de la Serbie sans électricité, des raids ayant visé des installations de la compagnie distributrice d'électricité serbe lund.

L'Alliance, qui a déclaré avoir détruit, en dix semaines, les deux tiers des armes lourdes des forces de Belgrade stationnées au Kosovo, a également bombardé, selon l'agence indépendante Beta, des usines et des installations militaires près de Pancevo, près de Belgrade, ainsi qu'un entrepôt de carburant et un transformateur d'une aciérie à Smederevo (50 kilomètres au sud-est de la capitale).

Les avions de l'OTAN ont à nouveau bombardé hier après-midi une ligne de bunkers se trouvant à 500 mètres à l'intérieur du territoire albanais, près du poste-frontière de Morina, déjà visée dans la nuit de lundi à hier.

La région, côté Kosovo, est le

théâtre depuis plusieurs jours de combats entre l'armée yougoslave et l'Armée de libération du Kosovo (UCK).

Par ailleurs, les 19 pays membres de l'Alliance et 12 de ses partenaires, neutres ou d'Europe de l'Est, se sont réunis au QG des forces alliées en Europe à Mons (Belgique) pour de premières discussions sur la composition d'une future force de paix au Kosovo. Washington a insisté sur la nécessité d'un *«noyau»* de l'OTAN et d'un commandement unifié pour cette force de paix.

A Genève, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés a estimé à près de 978 000 le nombre total de réfugiés du Kosovo depuis le début du conflit, en mars 1998.

L'OTAN a reconnu avoir largué hier des projectiles sur un bunker en Albanie, non loin de la frontière avec la Yougoslavie, et a déclaré que cette action n'était *«pas intentionnelle»*. Alors que des avions alliés menaient des raids dans le secteur du mont Pastrik contre des forces yougoslaves concentrées au Kosovo, de l'autre côté de la frontière, *«un certain nombre de projectiles sont tombés en territoire albanais»*, a indiqué un porte-parole de l'OTAN à Bruxelles.

Le porte-parole n'était pas en mesure de préciser immédiatement s'il s'agissait de bombes ou de missiles.

TURQUIE

## Ocalan endosse toute la responsabilité

REUTERS

Mudanya — Abdullah Ocalan a endossé hier, au deuxième jour de son procès pour trahison et atteinte à l'intégrité territoriale de la Turquie, l'entière responsabilité des 14 années d'insurrection violente de son Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Selon l'agence anatolienne de presse, l'*«ennemi public n° 1»* a reconnu lors de son procès dans l'île-prison d'Imrali, en mer de Marmara, qu'il était le véritable patron du PKK jusqu'à sa capture, en février à Nairobi (Kenya), par les services secrets d'Ankara.

*«La responsabilité première de l'organisation me revenait, tout au moins jusqu'à mon arrestation [...] Je suis responsable au premier degré des agissements et des opérations du mouvement»*, a dit «Apo» dans sa cage en verre blindée de la salle du tribunal où siège sous haute surveillance la Cour de sûreté de l'Etat.

Il encourt la peine de mort pour avoir orchestré la campagne de séparatisme armé du PKK qui a fait, selon l'accusation, plus de 29 000 morts.

Hier, trois avocats chargés de sa défense — Ercan Kanar, Hasip Kaplan et Ender Buyukcula — ont annoncé leur désistement en accusant l'Etat turc de violer de manière flagrante les procédures normales. Ils se sont notamment plaints de ne pas avoir librement accès à leur client.

Lundi, Ocalan avait tenu à assurer sa propre défense et s'était lancé dans un plaidoyer pour sa survie. Les 12 avocats de son équipe avaient assisté, silencieux, à l'intervention d'«Apo», qui avait proposé l'arrêt de l'insurrection du PKK en échange de sa vie. Les défenseurs du chef kurde ont quant à eux nié l'existence d'un quelconque désaccord avec le prévenu sur la stratégie à suivre.

Hier, l'accusé a affirmé que son offre de repentir faite la veille était inspirée d'un profond désir de paix de sa part, et non par la peur de la mort. *«Cela n'a rien à voir avec la peur»*, a-t-il dit.

Accusé aussi d'être impliqué dans l'assassinat du premier ministre suédois Olof Palme en 1986 à Stockholm, Ocalan a dit avoir été informé que les meurtriers appartenaient à une faction dissidente du PKK dirigée par son ex-femme et son nouveau mari, Kesire et Huseyin Yildirim. Il a nié avoir ordonné le meurtre de Palme après le refus de la Suède d'accorder l'asile à d'anciens militants du PKK.

La presse turque, elle, jubilait hier devant ce qui est présenté comme l'acte de repentir de l'*«ogre kurde»* et parle d'un homme brisé qui supplie de bénéficier de la clémence tout en sachant qu'elle lui sera refusée. La plupart des journaux mettent en exergue son offre d'arrêter la guérilla kurde dans les trois mois s'il a la vie sauve. Très peu mentionnent, en revanche, sa menace selon laquelle des milliers périront si l'Etat turc ne s'attache pas ses services. *«Il a présenté ses excuses, il a supplié, l'assassin rampant»*, écrit, peu charitable, le quotidien Sabah.

EN BREF

## Mir tournera à vide jusqu'en 2000

Moscou (Reuters) — La station orbitale Mir restera dans l'espace jusqu'en 2000 mais sera fermée afin d'être préservée pour d'éventuelles futures missions, a annoncé hier un porte-parole de l'agence spatiale russe. Les trois astronautes à bord de la station, deux Russes et un Français, seront chargés de préparer l'intérieur de la station avant de revenir sur Terre. Une nouvelle équipe pourrait être envoyée dans la station orbitale avant la fin du premier trimestre 2000 si la Russie trouve les fonds nécessaires, a expliqué le porte-parole de l'agence spatiale russe. Sinon, la station sera ramenée sur terre. Vieille de 13 ans, Mir devait prendre sa retraite en juin 1998 mais son séjour en orbite avait été prolongé grâce à de nouveaux partenaires financiers. Un homme d'affaires britannique, qui avait promis de financer une mission prévue en août prochain, a finalement renoncé.

## Piratage contre l'oncle Sam

Washington (AFP) — Des pirates informatiques, apparemment hostiles au FBI, ont récemment forcé plusieurs sites gouvernementaux sur Internet, soulevant à nouveau la question de la vulnérabilité des informations en ligne. *«Nous enquêtons sur plusieurs [opérations de piratage] qui ont eu lieu ces dernières semaines»*, dont des attaques sur les sites du Sénat américain, du ministère de l'Intérieur et du FBI lui-même, a précisé un porte-parole de la sûreté fédérale, Elisa Foster.

AFRIQUE DU SUD

## Le NP et l'ANC courtisent l'électorat métis du Cap

À la veille des deuxièmes élections démocratiques sud-africaines, le calme est revenu sur la campagne hier. Une élection sans surprise puisque la victoire de l'ANC est assurée d'avance avec une large majorité. Seuls inconnus au tableau, les résultats des deux provinces qui avaient échappé à l'ANC en 1994: la province du Cap et celle du Kwazulu-Natal. La scène politique a toutefois été marquée par la victoire de l'ancien président blanc P. W. Botha dans son bras de fer avec la Commission Vérité et Réconciliation, chargée d'élucider les crimes de l'apartheid. Un jury d'appel a annulé hier la condamnation de l'ancien président à une amende et un an de prison avec sursis pour avoir refusé l'an dernier de comparaître devant la commission.

MARIA MALAGARDIS  
LIBÉRATION

À Mitchells Plain, une banlieue métis de la ville du Cap, deux groupes se font face et s'interpellent de manière agressive au milieu d'un immense terrain vague. Chaque groupe agit drapeaux et posters comme autant de lances et de boucliers. Les insultes sont brouillées par le bruit des avions en train d'atterrir sur l'aéroport tout proche. *«Les Blancs sont nos maîtres, nous devons rester à leurs côtés. Eux seuls peuvent nous protéger»*, hurle une femme, la tête recouverte de bigoudis verts. *«Vous n'avez jamais rien compris à la politique, vous regardez trop la télé»*, lui répond, en crachant par terre, un grand type avec une boucle d'oreille. Débonnaires, les policiers surveillent la foule de loin. Des

mouvement de libération et le parti des fondateurs de l'apartheid, se sont donc lancés dans un dernier duel historique. *«Le mur qu'avait construit le colonisateur Jan Van Riebeck autour de la péninsule du Cap n'a pas été totalement détruit, et aujourd'hui encore, le Cap reste coupée du reste du pays»*: l'homme qui prononce ces mots avec sévérité sera demain le nouveau président de l'Afrique du Sud. Depuis le début de la campagne, Thabo Mbeki a pris la peine de se rendre à plusieurs reprises au Cap malgré un emploi du temps particulièrement serré. Ce jour-là, devant les étudiants de l'université du Western Cape, l'ancienne université *«non blanche»*, Mbeki répète une fois de plus son credo: *«En 1994, les électeurs du Cap ont commis une erreur et ont élu un parti qui n'aurait jamais dû avoir le pouvoir ici. Le 2 juin, vous aurez l'occasion de corriger cette erreur»*.

Dans cette université qui a longtemps été en première ligne du combat contre l'apartheid, la foule est acquise. Mais le discours de Thabo Mbeki ne s'adresse pas uniquement aux étudiants. Il vise surtout ceux qui ont commis *«l'erreur de 1994»*: les Métis qui, en accordant largement leurs suffrages au Parti national, lui ont permis de conserver la province du Cap. Les *«Coloured»* ou Métis sont en effet majoritaires au Cap, seule province du pays où Noirs et Blancs sont à égalité, représentant chacun un peu plus de 20 % de la population locale. Aujourd'hui comme en 1994, les Métis sont ainsi l'objet de toutes les attentions. L'ANC comme le Parti national ont choisi un Métis pour diriger la liste provinciale aux élections. Et chaque parti a mené une campagne intense pour gagner les faveurs d'une communauté à l'identité incertaine dans un pays dominé par l'histoire de la confrontation entre Noirs et Blancs.

### Dans la langue des maîtres

Devant l'usine de textile, les ouvrières profitent de la pause déjeuner. Ce jour-là, il y a de quoi se divertir: Martinus Van Schalkwyk, le leader du Parti national, est venu faire campagne aux portes de l'usine.

La cote de popularité de l'ANC a considérablement augmenté en cinq ans

Une initiative interafricaine

## Vers une force d'interposition en RDC

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

L'Ouganda et la République démocratique du Congo (RDC) ont annoncé la création d'un comité d'experts destiné à la mise en place d'un plan de paix dans l'ancien Zaïre.

La déclaration commune d'hier fait suite à la signature de l'accord de Syrte (Libye) par les présidents congolais, Laurent-Désiré Kabila, et ougandais, Yoweri Museveni, le 18 avril.

Les experts doivent déterminer les modalités pratiques de mise en place

du plan de paix. Celui-ci prévoit notamment le déploiement d'une force africaine d'interposition. La Lybie a déjà envoyé 40 soldats en Ouganda pour y participer.

L'engorgement du conflit au Congo-Kinshasa laisse entrevoir un espoir de paix, après dix mois de combat. En effet, ni les rebelles (soutenus par l'Ouganda et le Rwanda, entre autres) ni les troupes congolaises (principalement soutenues par le Zimbabwe) ne semblent en mesure de remporter une victoire totale.

La recherche d'une issue honorable pour chacun s'impose de plus

en plus. C'est du moins l'opinion du président sud-africain, Nelson Mandela et son homologue namibien, Sam Nujoma, ont annoncé la tenue d'un sommet régional le 26 juin à Lusaka, capitale de la Zambie.

Pour sa réussite, le plan de paix nécessite l'adhésion de tous les pays de la région, tant les imbrications sont complexes. Les déclarations obtenues jusqu'à maintenant ne suffisent pas. Ainsi, le Rwanda proclamait un cessez-le-feu unilatéral en RDC vendredi; mais les rebelles annonçaient avoir abattu deux avions du Zimbabwe trois jours plus tard.

En outre, le camp des opposants à Kabila est désuni et la maîtrise des troupes sur le terrain par les dirigeants politiques n'est pas sûre.

L'Ouganda et la RDC ont souligné que *«le problème des meurtriers et des massacres demeure épineux pour l'exécution de l'accord de Syrte»*.

Chaque pays engagé semble prêt à conclure la paix, multipliant les rencontres à deux ou à trois. Si le sommet de Lusaka a bien lieu, tous auront enfin l'occasion de dépasser les déclarations pour s'entendre sur la construction d'un espace pacifié dans la région des Grands Lacs.

LIBAN

## L'ASL se retire

Israël et le Hezbollah poursuivent la guerre

ASSOCIATED PRESS

Djezzine — Peut-être un tournant dans l'occupation israélienne au Liban-Sud. La milice de l'ALS, allée de Tshah, a entamé dans la nuit de lundi à hier son retrait de l'enclave chrétienne de Djezzine, juste au nord de la «zone de sécurité» israélienne, sous les bombes du Hezbollah qui ont fait deux morts.

Ce début de retrait intervient alors que le nouveau premier ministre israélien Ehoud Barak a promis dans un délai d'un an le retrait des 1500 soldats de la zone occupée depuis 1985 au Liban-Sud, devenue un *«boursier»* dont personne ne veut plus.

Fort de 2500 hommes, la milice chrétienne du général Antoine Lahad est armée et financée par Israël, qu'elle assiste dans sa lutte contre le Hezbollah chiite pro-iranien. Depuis 14 ans, elle contrôle, seule, la zone de Djezzine, ville qui ne compte plus que 5000 habitants, contre 25 000 avant l'occupation.

Profitant de l'obscurité, des transporteurs de troupes et des tanks de l'armée du Liban-Sud ont évacué dans la nuit de lundi à hier une partie de cette zone montagneuse, abandonnant le village de Roum et d'autres localités sur la route menant à Djezzine.

Motif affiché de ce retrait, qu'il devrait être achevé à la mi-juin: les trop lourdes pertes entraînées par les attaques du Hezbollah, qui ont coûté la vie à 157 miliciens depuis 1982.

Mais le Hezbollah a salué ce départ à coups de bombes. Tôt hier, un soldat de l'ALS a été tué et un autre blessé sur la route de Kfar Houina (sud-est de Djezzine), par où devait passer la nouvelle ligne de front après le retrait des miliciens. Non loin du quartier général de l'ALS à Djezzine, un autre engin explosif a tué un membre de l'administration civile. Le tout provoquant une riposte de l'aviation israélienne.

### «Une période différente»

En Israël, le ministre de la Défense sortant Moshe Arens a affirmé qu'il ne s'agissait aucunement du prétexte à un retrait de Tshah. Mais pour de nombreux Israéliens ou éditorialistes, le départ de l'ALS annonce, comme l'a noté Matan Vilnai, un proche d'Ehoud Barak, le *«début d'une période différente»*.

Israël attend en effet de voir ce que le gouvernement libanais va faire. Si l'armée de Beyrouth reprend le contrôle de Djezzine, empêchant qu'elle devienne un bastion du Hezbollah, cela instaurerait un climat de confiance propice au retrait israélien. Le précédent gouvernement exigeait en échange de son retrait que l'armée libanaise prenne le contrôle de la «zone de sécurité» et en chasse le Hezbollah. Ce que Beyrouth refusait, réclamant un retrait unilatéral israélien.

Dans l'affaire de Djezzine, l'attitude de Beyrouth reste une inconnue, tout comme celle de la Syrie, qui tire les ficelles, notamment celle du Hezbollah. *«L'armée libanaise ne se laissera pas entraîner. Laissons la force hostile se retirer, et ensuite, nous agissons comme il le faut»*, a commenté le ministre libanais de l'Information, Anouar Khalil.



REUTERS

Dans la banlieue du Cap, de futurs électeurs.

## É D I T O R I A L

## Le double procès

Révois. Car sur les cendres du procès Ocalan, il faudrait, c'est la seule solution, que la Turquie tende la main à ses dix millions de Kurdes. Un terroriste en moins ne fait pas la démocratie.

Ocalan-le-terroriste — mais néanmoins résistant en chef du peuple kurde — n'est pas le seul accusé à son procès qui se déroule depuis lundi dans l'île-prison d'Imrali. Derrière ce procès se tient aussi celui de la démocratie turque. Ocalan est un leader autoritaire, mégalomane, qui, dans l'histoire de son mouvement, vraisemblablement financé par le trafic d'héroïne, a fait autour de lui le vide de la dissidence en éliminant la majorité de ceux qui ont osé le contester. Il n'est certainement pas un Mandela; plutôt un mélange de Guxman et d'Arafat. Alors qu'il était réfugié en Italie, en novembre dernier, l'organisation Human Rights Watch a d'ailleurs réclamé de Rome que des accusations de crimes contre l'humanité soient portées contre lui.

Il n'y a pas dans ce drame ancien, creusé par les extrémismes, pénurie de culpabilités. La façon dont Abdullah Ocalan a exercé le pouvoir au sein du Parti du peuple kurde (PKK) n'est pas fondamentalement différente de la recette appliquée par l'État turc. Dans son obstination à dénier aux Kurdes leurs plus élémentaires droits culturels et politiques, à nier jusqu'à leur existence, Ankara a mené depuis le début des années 90 une campagne antiterroriste qui a fait des milliers de morts, surtout parmi la minorité kurde, et qui aurait entraîné la destruction de 5000 villages dans le sud-est anatolien.

Aussi, deux accusés se font-ils face au procès d'Imrali dont les enjeux vont bien au delà de la condamnation universellement attendue d'Ocalan pour trahison. Ils touchent à l'avenir de la société et de la démocratie turques. Le comportement politique du

gouvernement turc dans la foulée d'un verdict de culpabilité — ce qui créera, inévitablement, d'énormes remous dans une diaspora kurde qui s'était massivement mobilisée en février dernier après le rapt de son leader au Kenya — augurera ou d'une sortie de crise négociée ou de l'approfondissement du conflit.

Sans doute Ocalan, qui risque la pendaison, a-t-il agi à l'ouverture de son procès par instinct de survie en affirmant pouvoir désarmer le PKK «en trois mois» et en faisant une profession de foi en l'unité de la Turquie. Ses déclarations ne constituent pas pour autant une volte-face subite, comme on a pu le penser. Qu'il ait dit de son propre chef ou que ses mots lui aient été soufflés sous la torture psychologique, il n'empêche qu'Ocalan a progressivement dilué son discours depuis la fondation de son mouvement en 1978, parlant moins de la création d'un pays pour l'ensemble des Kurdes écartelés entre quatre pays de la région que d'autonomie pour la minorité de Turquie. Et qu'il avait fait à plusieurs reprises, au cours des dernières années, des offres de cessez-le-feu et de dialogue à Ankara sans que jamais le gouvernement turc ne les relève, au prétexte qu'il était exclu de discuter avec des «terroristes».

Le refus turc aurait plus de crédibilité s'il recelait moins de vices de fabrication: s'il ne permettait de noyer de légitimes revendications nationales; si, après l'arrestation d'Apo au Kenya avec la précieuse collaboration des États-Unis, les autorités turques n'avaient procédé à des arrestations massives dans les rangs kurdes, y compris dans ses milieux modérés, comme pour exclure par avance toute possibilité de solution politique; si, pendant ce temps au Kosovo, Washington ne préparait le terrain à la formation d'un gouvernement de l'UCK, dont la composition mafieuse et antidémocratique n'est pour personne un secret.

Il n'y a pas de solution durable au conflit qui ne passe par des concessions culturelles pour les Kurdes et, donc, par une Turquie plus démocratique, capable de faire la paix autrement que par négation et éradication. Malheureusement, la conjoncture actuelle contient peu d'espoirs de déverrouillage, au regard de la formation, fin mai, d'un fragile gouvernement de coalition à Ankara tiré très à droite par les «Loups gris» du Mouvement pour l'action nationale (MHP), composé d'ultranationalistes opposés à tout compromis. En l'occurrence, le confinement d'Ocalan symbolise-t-il celui de tout un peuple.

## Un chef, mille gérants

Le président du Canadien de Montréal n'avait pas encore annoncé sa décision d'abandonner ses fonctions que les rumeurs circulaient à 140 à l'heure sur l'autoroute médiatique du merveilleux monde du sport. Normal puisque pour un président au volant de son petit bolide financier, on compte des centaines, voire des milliers de gérants d'estrade prêts à proposer des noms pour lui succéder.

Parce que le sport professionnel fait vendre autant de papier journal que d'hectolitres de bière, le président du Canadien est un homme d'affaires dont les décisions sont plus souvent critiquées sur la place publique que n'importe quel autre dirigeant d'entreprise. Plus encore que celles de son propre patron, le président du groupe financier Molson dont le chiffre d'affaires est de 2,1 milliards par année, comparativement à celui du Canadien, qui atteint 170 millions.

Malgré cette impression de transparence toute sportive, c'est derrière des portes closes que sera fait le choix d'un successeur à Ronald Corey et un seul critère importera vraiment: la capacité de retrouver la voie de la rentabilité.

L'an dernier, Molson s'est débarrassée de la plupart de ses activités non brassicoles, a racheté la moitié des actions de la compagnie détenue par un partenaire australien et changé sa haute direction. Ce faisant, la société a doublé son chiffre d'affaires, sans pour autant doubler ses profits. Chez les analystes financiers, on lui reproche ses coûts trop élevés, d'où l'annonce, il y a quelques mois, d'un programme de restructuration accompagné de pertes d'emplois et de diminution des salaires.

Certains s'attendaient même à ce que le holding Molson se départe de sa division sports et divertissements sous laquelle sont inscrites les activités du Centre Molson et du Canadien de Montréal. Cela n'a pas été fait, sans doute parce que le Canadien constitue un véhicule promotionnel de bon niveau pour la vente de la bière.

En revanche, un virage s'imposait à la direction de cette filiale, précisément dans le but d'améliorer la rentabilité lourdement affectée par les déboires de l'équipe sur la patinoire, la hausse incontrôlée des salaires des joueurs et la faible valeur du dollar canadien. Ronald Corey n'ayant pas su convaincre les gouvernements de l'importance d'un allègement de la fiscalité locale avant la construction du Centre Molson, l'entreprise s'en trouve aujourd'hui doublement affectée alors que l'équipe de hockey ne se rend pas jusqu'en séries éliminatoires, période de forte rentabilité.

En somme, les choses ne sont plus ce qu'elles étaient pour le groupe financier Molson et pour ses filiales. Un nouvel élan s'impose et dans ce contexte, quel que soit le successeur de M. Corey, il ne fait aucun doute que son premier mandat sera de ramener la rentabilité chez le Canadien, une entreprise dont le chiffre d'affaires de 170 millions justifie un rendement annuel d'au moins cinq à dix millions au lieu du déficit de trois millions enregistré l'an dernier. Donc, que les gérants d'estrade se préparent au pire: il se pourrait que Molson ne les consulte même pas avant d'arrêter son choix!

jrnsansfacon@ledevoir.ca

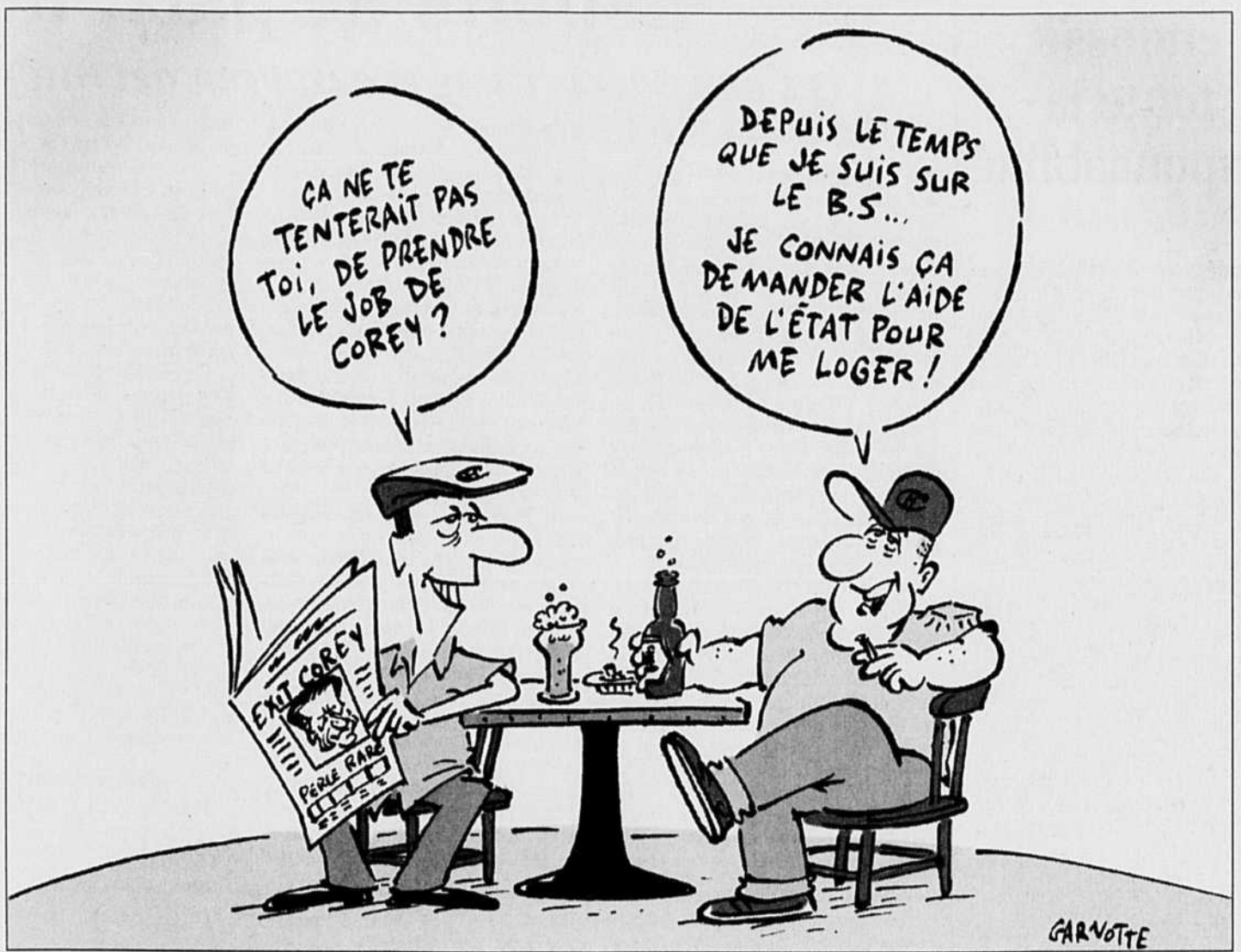


Guy Taillefer

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THERIAULT  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



## L E T T R E S

## Un site Web en italien et en anglais mais pas en français

En naviguant sur Internet, récemment, j'ai découvert que l'ambassade italienne à Ottawa a un site Web, <http://www.trytel.com/~italy/> en italien et en anglais, mais pas en version française. Or cette discrimination linguistique est particulièrement grave car le Canada est un pays officiellement bilingue et il faut aussi considérer (comme je l'ai appris d'un autre internaute) que, bien que le site Web de l'ambassade d'Italie existe depuis longtemps, la version française y est toujours absente.

Quoique cela puisse sembler une bagatelle à certains, je trouve cela absolument injuste, compte tenu de l'importance extraordinaire d'Internet dans la transmission des informations aujourd'hui et puisque cette discrimination vient de la part de la représentation diplomatique officielle d'un pays comme l'Italie.

Comme Italien et comme citoyen de l'Union européenne, je suis consterné et je proteste vivement contre ce manque de respect envers les Canadiens français, les Québécois et le gouvernement canadien lui-même, en tant qu'officiellement bilingue.

Fabrizio Pagliaroli  
Italie, 10 mai 1999

## Une île, one city

Une île, one city, aurait-on peur à Québec. Une telle éventualité ne me ferait pas sourire non plus. D'où l'idée d'une île, trois villes, dont la plus occidentale serait abandonnée aux Anglois.

Vraiment? Cette ville du West Island n'aurait pourtant que 48,6 % de sa population parlant anglais (*Le Devoir*, 28 mai 1999). Si cela représentait une majorité, le Québec serait indépendant, n'est-ce pas?

C'est que même la Charte de la langue française est contradictoire. Tout en affirmant vouloir faire du français la langue commune, elle met dans le même panier (celui des anglophones) tous les non-francophones. Il faudrait changer cela. Sinon, dites-moi pourquoi une ville imaginaire comptant 40 % de francophones, 20 % d'hispanophones, 20 % d'arab-

phones et 20 % de russophones aurait le droit d'utiliser, en plus du français, l'anglais dans ses communications écrites!  
Sylvain Auclair  
Montréal, mai 1999

## Des gens irremplaçables

Il est des gens, «des gens du pays», qui ne devraient pas partir si tôt tant ils ont été utiles, voire nécessaires, irremplaçables. Ces gens dont la lucidité a été si grande, l'effort si audacieux, l'amour de la patrie si profond; ceux-là que, très souvent, l'on mène au cimetière couverts du drapeau national.

Camille Laurin, le médecin psychiatre et psychanalyste à la voix paisible du confident, le politicien sagace, est mort récemment. Sa vie politique durant, il s'est penché sur chacun de nous dans un geste de thérapie collective, afin de nous libérer du marasme de l'infériorité, de la culpabilité et de la non-affirmation nationale où nous avons plongés deux siècles d'occupation étrangère et ses empiètements économiques, son mépris de ce que nous étions et de ce que nous sommes et son opposition arrogante à notre langue, le français.

Camille Laurin a secoué notre pays d'un grand vent de liberté, de la liberté d'être soi, de par notre histoire restituée et de par notre langue légitimée, en promulguant, le 26 août 1977, la loi 101, loi qui fait du français la langue nationale et officielle de notre pays. Cette loi allait être le révélateur de notre identité, conforter notre appartenance à ce pays et orienter l'État vers la libération totale. Et dès lors, nos écrivains, nos poètes, nos chroniqueurs ont eu la parole plus légère; l'ouvrier a su les mots français de son métier et de ses outils; l'homme d'affaires a vu sa raison sociale affichée, fièrement française; le commerçant a présenté ses marques, ses étiquettes, ses factures et ses reçus, français. Chaque jeune mère qui depuis berce son nouveau-né en lui chantant nos refrains, reprend le message d'un avenir français, chez nous, dans la suite du monde. Chaque savant d'ici réclame avec obstination que les «primaires» des travaux scientifiques soient rédigés en français, élargit la bataille de la liberté de notre langue en science, en recherche, en décou-

vertes, face au monde, pour le prestige, le développement et l'avancement de notre peuple.

«La loi 101 serait ainsi plus qu'une loi linguistique. Témoin de la peur surmontée, charte de notre ambition, ciment de l'union, elle serait le rite de passage d'un peuple en marche vers son indépendance» (Guy Bouthillier, *Armes égales*, éditions du Septentrion, Sillery, 2<sup>e</sup> trimestre 1994).

Camille Laurin avait compris l'enjeu de l'unilinguisme français au Québec, présent ici au temps d'avant 1759, ce corollaire de la souveraineté. Il allait mettre notre pays à l'abri du danger du bilinguisme, premier pas fatal vers l'assimilation. Il nous aura embrigadés dans la lutte à poursuivre pour un français souverain dans un pays souverain. Cet homme à la générosité lucide restera dans le souvenir de chacun de nous, au cœur de chacun de nous, souvenir nimbé d'une immense gratitude envers le «père de la loi 101».

Gabrielle Cloutier  
Saint-Laurent, 20 mai 1999

## Beau triplé, Mme Lemieux

Après le recul sur la clause discriminatoire, l'abandon des téléphonistes de Bell à leur sort, voilà la suppression des bons d'emploi qui bénéficieraient aux personnes qui en ont le plus besoin et aux organismes communautaires qui, grâce au gouvernement, ont de plus en plus de travail à accomplir et de moins en moins de ressources pour y arriver.

En près de trois semaines, Mme Lemieux a réussi à sabrer dans des engagements pris envers des groupes qui ont peu de moyens pour s'opposer aux diktats du gouvernement pour répondre aux besoins du patronat. (Il est vrai que les élections ne sont qu'à quatre ans.) Encore une autre commode cela et ce sera l'équivalent d'un «coup de circuit». Bravo!

Après cela, elle viendra nous dire que les femmes ne sont pas capables de faire des «jobs de bras». Et on dit qu'elle est de gauche? Qu'est-ce que ce serait si elle était de droite? Lucien Bouchard y perdrait son poste de premier ministre!

Denys Barbeau  
Saint-Hubert, 24 mai 1999

## L I B R E O P I N I O N

## Acadiens, ce n'est pas votre Sommet!

DAVID GALLANT

Tignish, Île-du-Prince-Édouard

Acadiens, tassez-vous d'un bord parce que vous n'êtes pas un gouvernement! Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, tassez-vous d'un bord parce que vous n'êtes pas du Nouveau-Brunswick car c'est supposément cette province qui, seule, doit parler au nom de tous les Acadiens comme membre à part entière de la Francophonie internationale. Ainsi va le rouleau compresseur du discours officiel. Et pourtant, on a droit à être représentés nous aussi, même si nous ne sommes pas du Nouveau-Brunswick.

Premièrement, les Acadiens sont un peuple. Je croyais qu'on avait le Sommet de la Francophonie à Moncton grâce à nous! Mais il ne semble pas que ce soit le peuple acadien qui en est l'hôte, c'est quelqu'un d'autre!

Jusqu'à maintenant, on a daigné nous permettre de faire flotter le drapeau acadien sur les sites du Sommet; comme ça, on pourrait mieux nous faire croire que c'est grâce à nous que le Sommet a lieu à Moncton.

Hypocrisie et subterfuge! Comment se fait-il que la communauté francophone de la Belgique, qui représente le peuple wallon de la Belgique, soit membre à part entière du Sommet à côté du royaume de la Belgique? Et les drapeaux de la communauté francophone belge et du pays de la Belgique flottent chacun sur leur mât! Comment se fait-il que

la Pologne et la Roumanie y soient représentées simplement parce qu'elles étaient dépositaires de la diplomatie en français dans ce coin de la vieille Europe? Comment se fait-il qu'on mette les Acadiens à part alors que les francophones (Wallons) de la Belgique ont leur statut à eux? Si on fait flotter notre tricolore étoilé, ça doit être qu'on peut être membre!

Deuxièmement, ce n'est pas la SAANB ni la Société saint Thomas d'Aquin ni la FANE qui peut s'arroger le droit et le devoir de représenter tous les Acadiens et Acadiennes des Maritimes et du Canada! La structure de la communauté acadienne du Canada ne peut être basée sur la représentativité de tous les Acadiens et Acadiennes où qu'ils se trouvent au pays.

Bien entendu, des représentants des trois gouvernements des provinces maritimes seraient à table car il y a un sacré bon nombre d'Acadiens dans chacune de nos provinces, même si plusieurs sont assimilés, contrairement à ce que pense Sheila Copps.

À l'Île-du-Prince-Édouard, nous sommes environ 35 000 avec du sang de la Déportation dans nos veines, même si les statistiques nous disent qu'il y a seulement près de 10 000 insulaires qui parlent le français. Il n'y a que la Société nationale de l'Acadie qui peut légitimement représenter tous les Acadiens et Acadiennes et cela, de concert avec la SAANB, la FANE, la saint Thomas d'Aquin, les Acadiens d'ailleurs et des représentants des trois gouvernements des provinces Maritimes.

Il faut que les Acadiens et les Acadiennes soient partie prenante pour ce qui les regarde. Ce n'est guère une question de protocole dont parlent ces opportunistes en politique, qui ont peur de s'enliser dans une controverse qui pourrait compromettre leur visée politique personnelle même si leur point de vue compromettrait une place au soleil pour le peuple acadien. Avouons-le, il y a un précédent avec la communauté francophone de la Belgique. Ni Sheila Copps ni Camille Thériault ne peut représenter les Acadiens des provinces maritimes au Sommet de la Francophonie! Quant au premier ministre du Canada, il ne voudrait pas représenter les Acadiens de l'île, à en croire un communiqué émanant de son bureau alors que nous demandions un sénateur acadien. Ce communiqué précisait que nous n'avions pas de candidats acadiens d'assez haut calibre pour le Sénat!

La communauté acadienne du Canada ne peut être représentée que par les Acadiens eux-mêmes par une structure dont ils se dotent eux-mêmes! On nous avait bien entassés sur les bateaux de la Déportation! Et on persiste à nous tasser d'un bord aujourd'hui? Quand prendrons-nous notre destinée en main?

Un peuple qui veut survivre doit faire autre chose que ne pas mourir! Compatriotes acadiens, le Sommet qui se dit le vôtre ne l'est pas! Parce qu'on nous connaît comme des tolérants à nous tasser de bord, serait-il possible de parler de boycottage parce que ça sonne faux à Moncton pour septembre?

## IDÉES

La cinquième Conférence de Montréal

## Le funeste chapitre 11 de l'ALENA

Il devient de jour en jour plus urgent de rouvrir et de renégocier les termes de l'accord

DORVAL BRUNELLE

Professeur au département de sociologie, Université du Québec à Montréal

**A**u moment de la tenue de la cinquième Conférence de Montréal, il n'est pas inutile de nous remettre en mémoire deux ou trois faits concernant ce funeste chapitre 11 sur les investissements de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

C'est en quelque sorte l'esprit du chapitre 11 qui a inspiré les rédacteurs de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) qui avait été au centre des débats entourant la tenue de la conférence l'an dernier.

En 1995, afin de respecter ses engagements internationaux, le gouvernement canadien interdit l'exportation de déchets toxiques, les PCB. Une compagnie d'enlèvement de déchets de l'Ohio, S. D. Myers, qui avait perdu plusieurs contrats par suite de l'interdiction, menace de se prévaloir du mécanisme de règlement des différends prévu à l'ALENA contre le Canada. Plutôt que de faire face à la poursuite, le gouvernement lève son interdiction. La compagnie poursuit présentement le gouvernement pour les pertes encourues durant les 15 mois pendant lesquels l'interdiction était en vigueur.

Deux ans plus tard, en juin 1997, le gouvernement du Canada interdisait l'importation d'un additif de l'essence produit par l'entreprise américaine Ethyl Corp. Cette interdiction était déjà en vigueur dans plusieurs pays d'Europe et États américains, dont la Californie. Mais l'entreprise, se prévalant, elle aussi, des dispositions du chapitre 11 qui l'habilitait à prendre elle-même l'affaire en main, invoque que les dispositions prises par le Canada sont des mesures discriminatoires puisqu'elle est la seule visée, d'une part, et qu'elles sont illégitimes parce qu'adoptées après l'entrée en vigueur de l'ALENA, d'autre part. De nouveau, l'argumentation du fabricant apparaît à ce point

incontournable que le gouvernement renoncera à défendre sa cause et choisira plutôt de régler hors cour en retirant sa législation et en versant 19 millions de dollars, soit treize millions au titre du dédommagement et six millions au titre des frais juridiques.

## Main basse sur l'eau

Par ailleurs, depuis l'automne dernier au moins, des tractations sont en cours entre gouvernements et entreprises autour de l'exportation de l'eau en vrac. Rappelons que plusieurs États américains manquent d'eau et que le Canada possède quelque 20 % des ressources en eau douce ou 9 % des eaux renouvelables de la planète, y compris les eaux emprisonnées dans les glaciers et la calotte glaciaire polaire. La question revêt une certaine urgence puisqu'il suffirait d'une seule expédition transfrontalière pour que le produit en question tombe sous la coupe des dispositions de l'ALENA. En attendant, les positions respectives des pouvoirs publics et des entreprises sont parfaitement irréconciliables puisque celles-ci visent avant tout à faire main basse sur une ressource au meilleur compte et dans les meilleures conditions, tandis que les premiers n'ont même pas encore défini les modes et modalités d'une exploitation rationnelle et durable de la ressource en question.

En attendant, toujours en vertu du chapitre 11 de l'ALENA, la compagnie Sun Belt Water Inc. a intenté une poursuite dont le montant total excède un demi-milliard \$ US contre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique parce que ce dernier est revenu sur sa politique antérieure lors de l'arrivée au pouvoir des néo-démocrates et a interdit l'exportation d'eau potable par supertankers. Sun Belt Water Inc. exige d'être remboursée de tous les gains qu'elle aurait accumulés si ses activités n'avaient pas été interrompues. L'entreprise fait d'ailleurs valoir qu'elle s'était activement engagée dans l'approvisionnement en eau de plusieurs États américains, de même qu'au Mexique, qui ont un «besoin urgent de ravitaillerment en eau douce».

Depuis lors, une proposition enjoignant



Lorsque le Canada a interdit l'importation d'un additif de l'essence produit par l'entreprise américaine Ethyl Corp, celle-ci, se prévalant des dispositions du chapitre 11, a invoqué que les dispositions prises étaient discriminatoires et illégitimes.

au gouvernement d'affirmer sa souveraineté sur l'eau potable et de refuser de signer une entente internationale qui le contraindrait à exporter de l'eau en vrac, a été adoptée par la Chambre.

## L'urgence d'agir

Cependant, la question qui se pose maintenant n'est pas tellement celle de savoir ce que le gouvernement peut faire mais plutôt celle de savoir pourquoi il met tant de temps à se pencher sur une question litigieuse qui avait été soulevée, il y a plusieurs années déjà, et qui avait donné lieu à une solution que d'aucuns avaient dénoncée comme étant insuffisante. En effet, au moment de l'adoption de la Loi portant application de l'ALENA, le gouvernement fédéral avait créé une exception en faveur de l'eau. En revanche, il était très clair, aux yeux du représentant américain de l'époque au Commerce, Mickey Kantor, que les dispositions de l'ALENA devaient s'appliquer à tout bien échangé entre les trois pays, y compris l'eau.

Dans ces conditions, des interdictions d'exporter comme celles qu'ont adoptées la Colombie-Britannique et l'Ontario sont

des mesures insuffisantes si elles ne s'accompagnent pas de stratégies développées concurrentiellement à trois niveaux, c'est-à-dire aux niveaux national, régional et international. À cet égard, il devient de jour en jour plus urgent de rouvrir et de renégocier les termes de l'ALENA, ce que l'accord prévoit d'ailleurs, et surtout de revoir l'ensemble des dispositions de ce fameux chapitre 11 sur l'investissement.

Enfin, compte tenu de sa désastreuse expérience en la matière, le Canada devrait se porter à l'avant-scène et engager un mouvement de fond visant à redéfinir les termes de la libéralisation des investissements à l'échelle planétaire, notamment devant l'Organisation mondiale du commerce. Car si le poids du passé est un indicateur des solutions à venir, il faudra exercer une pression considérable pour infléchir la logique de l'intégration par les marchés qui a cours présentement en Amérique du Nord et qui risque d'ailleurs de s'étendre à l'ensemble des Amériques dans le cadre de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) avant de se déployer à l'échelle mondiale.

Réforme des structures à l'UQAM

## À la défense de la démocratie et de la collégialité

LE COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Marc Lagana président  
Louis Gill, premier vice-président  
André Breton, deuxième vice-président  
Pierre Leblais, secrétaire  
Brigitte Lefebvre, trésorière

**D**ans un article intitulé «*Sus au corporatisme du SPUQ*», paru dans *Le Devoir* du 27 mai 1999, une professeure retraitée de l'UQAM, Andrée Beaulieu-Green, qui se présente comme la fondatrice du Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, écrit à propos du SPUQ et de la réalité de l'UQAM des propos qui exigent rectification.

D'entrée de jeu, une mise au point. Si quiconque connaissant l'histoire de notre syndicat sait qu'Andrée Beaulieu-Green a joué un rôle actif dans les premiers moments de sa mise au monde, sa prétention de l'avoir fondé seule («*j'ai fondé le SPUQ*», dit-elle) est pour le moins insultante pour les nombreux militants dont elle faisait partie et qui ont travaillé corps et âme pour le mettre sur pied.

L'un des premiers objectifs de la création de notre syndicat, comme le rappelle avec raison notre ex-collegue, était «*d'instaurer la collégialité afin de ne plus avoir à subir les dictats et les règlements de la seule administration*». Nous voulions, souligne-t-elle, «*prendre en main nos responsabilités professionnelles pour faire de cette nouvelle université un lieu d'enseignement et de haut savoir ouvert sur la collectivité*».

Pour y arriver, nous avons imposé par notre certificat d'accréditation et fait reconnaître dès la signature de notre première convention collective «*que les professeurs assumeraient la direction des départements et des modules et que, de plus, l'assemblée départementale serait souveraine*», les directeurs étant élus démocratiquement par et parmi leurs pairs pour agir comme leurs représentants.

## Des valeurs toujours actuelles

Ces valeurs fondamentales qui ont présidé il y a trente ans à la fondation de la nouvelle université et que nous avons défendues avec acharnement grâce à notre syndicat, nous les défendons aujourd'hui avec la même conviction. Un point fort de cette lutte que nous n'avons cessé de mener en faveur de la démocratie et de la collégialité est la longue bataille que nous avons livrée tout au cours de l'année dernière pour obtenir que le fonctionnement des nouvelles facultés créées dans le cadre de la réforme des structures soit un fonctionnement démocratique et collégial comme l'a été depuis trente ans celui des départements et des modules. Une condition de ce fonctionnement démocratique et collégial était d'obtenir que les nouveaux doyens de faculté n'aient pas un statut de cadre, tout comme nous avions gagné il y a trente ans que les directeurs de département et de module ne soient pas des cadres.

Nous avons malheureusement été les seuls à mener cette bataille, n'ayant pas réussi à convaincre nos alliés objectifs que sont les étudiants, les employés de soutien et les chargés de cours que la collégialité à laquelle ils allaient accéder au sein des conseils académiques sectoriels était vouée à n'être que symbolique et que leur rôle ne serait dans les faits que consultatif si les doyens étaient des cadres puisant leur autorité et leurs mandats de la structure d'autorité. Nous accusons de corporatisme pour une telle détermination à défendre la démocratie et la collégialité est pour le moins un abus de termes.

## Des acquis obsolètes?

Cependant, pour notre ex-collegue, tout cela serait un combat d'arrière-garde, un inutile acharnement à «*préserver des acquis obsolètes*». Un «*nombre inacceptable*» de départements et de modules ayant dû au cours des années être mis en tutelle pour cause de conflits internes, la preuve serait faite de l'inefficacité de ce type de fonctionnement et de la nécessité de passer à autre chose, en fait à une formule niant intégralement les principes qui nous ont animés pendant trente ans.

Le raisonnement est particulier, de même que l'appréciation de l'ampleur des difficultés invoquées par notre ex-collegue. Il y a eu, cela est vrai, au cours des trente années de l'UQAM, des mises en tutelle de département ou de module. Combien par année? Une? Deux? Sans doute jamais davantage, le plus souvent aucune, et cela, sur trente départements et cinquante modules dont la quasi-totalité sinon la totalité continuait à fonctionner dans la normalité, avec les inévitables difficultés, tensions et conflits de tout organisme constitué d'êtres humains ayant leurs limites et leurs ambitions.

Pour nous, la défense de la collégialité et de la démocratie n'est pas un combat du passé. Elle est un combat actuel, un combat de tous les jours pour surmonter les obstacles qui s'érigent sans cesse sur la voie de sa réalisation. Nous sommes déterminés à continuer à le mener avec conviction parce qu'en dépend la préservation de la nature même de l'institution universitaire.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 7000 signes (y compris les espaces) ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'autre vision du Canada

## Il n'y a qu'un peuple fondateur

Oublions la réécriture de l'histoire par la rectitude politique

CHRISTIAN DUFOUR

Professeur à l'École nationale d'administration publique  
Extrait d'un résumé d'une série de conférences récemment présentées en Inde.

**I**l y a un siècle, le premier Canadien français à devenir premier ministre du Canada, Wilfrid Laurier, exhortait les Canadiens anglais de l'époque à se sentir moins membres de l'Empire britannique et davantage Canadiens, comme leurs compatriotes de langue française l'étaient déjà depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Cent ans plus tard, un nombre substantiel de Québécois voudraient faire du Québec un État indépendant alors que la majorité des francophones ne se sentent plus à l'aise dans le Canada d'aujourd'hui. Que s'est-il donc passé pour que les plus canadiens d'entre tous en soient venus à une telle attitude négative à l'endroit d'un pays qui fait l'envie de l'univers? Il est impossible de le comprendre si on se limite à la vision canadienne-anglaise qui circule souvent seule dans un pays comme l'Inde, sans tenir compte du fait qu'il existe aussi un autre point de vue, profondément ancré dans l'histoire du Canada: la vision du pays spécifique aux Canadiens de langue française.

## Contre la réécriture de l'histoire

Le premier élément de cette vision, largement ignoré à l'étranger et de plus en plus au Canada même, est sans doute le plus fondamental. En ce qui a trait à la construction de l'identité canadienne, les Québécois francophones sont les premiers Canadiens. Oublions un instant la réécriture de l'histoire par la rectitude politique à la mode. Sur le plan identitaire, il n'y a pas trois ou même deux peuples fondateurs au Canada: il n'y en a qu'un, constitué des ancêtres des francophones québécois d'aujourd'hui, les seuls qui s'appellent Canadiens depuis un siècle lorsque survient la Conquête britannique de 1763. Ils cohabitent alors avec les premiers occupants du territoire, les Amérindiens, à qui il ne viendrait jamais l'idée de s'appeler Canadiens car le processus de canadienisation de leur identité ne commencera qu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Aux Canadiens se joignent par ailleurs en 1763 des Britanniques qui mettront, eux, un peu plus d'un siècle à se sentir Canadiens, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de Wilfrid Laurier.

Par rapport à l'identité canadienne, l'identité québécoise n'est donc pas quelque chose de postérieur ou de périphérique, comme l'Écosse par rapport à la Grande-Bretagne ou la Slovaquie par rapport à l'ancienne Tchécoslovaquie. Sous ses allures canadiennes-françaises depuis 1840 et québécoises depuis 1960, l'identité des francophones québécois reste à beaucoup d'égards l'identité canadienne de base sur le plan historique. Sans ce deuil à faire d'une identité canadienne qu'ils ont mise au monde, il est impossible de comprendre la profonde ambivalence des francophones québécois, leur grande réticen-



Sur le plan identitaire, il n'y a qu'un peuple fondateur constitué des ancêtres des francophones québécois d'aujourd'hui.

ce à quitter un pays auquel ils demeurent attachés même quand il les marginalise de plus en plus clairement en son sein [...].

## Une conception dualiste du pays

Deuxième point important pour comprendre l'aliénation grandissante des Québécois francophones au sein du Canada: historiquement, les Canadiens français ont considéré le Canada moderne issu de la Confédération de 1867 comme un pacte entre deux peuples que leurs représentants, en tout premier lieu George-Étienne Cartier, avaient librement convenu en leur nom avec le Canada anglais et que l'on ne pouvait changer sans leur assentiment. Une partie importante de cette entente avait trait à l'adoption d'un système fédéral de gouvernement, au lieu du régime unitaire qu'aurait préféré beaucoup de Canadiens anglais, entre autres celui qui allait devenir le premier ministre du Canada, John A. Macdonald. Sans avoir été vraiment acceptée par le reste du Canada, cette conception dualiste du pays fut celle de l'immense majorité des Canadiens français jusqu'en 1982.

[...] Cette conception fut abandonnée sans l'accord du gouvernement québécois, le seul contrôlé par une majorité de francophones. En 1982, on modifia en profondeur la

Constitution canadienne pour mettre l'accent sur des éléments qui marginalisaient la province française au sein du Canada: multiculturalisme, droits des autochtones et des minorités linguistiques, droits des individus, égalité des provinces. Quelques années plus tard, s'appuyant sur les bénéficiaires des changements de 1982, entre autres les francophones hors Québec et les Amérindiens, le Canada anglais ne donna pas suite à l'Accord du lac Meech, convenu entre les premiers ministres du pays et prévoyant l'acceptation par le Québec de la nouvelle Constitution en retour de la reconnaissance d'un minimum de dualité politique et institutionnelle: le Québec constituait une société distincte au sein du Canada. Ce rejet [...] déclencha la crise Canada-Québec [...].

## Des conditions idéales

L'Accord du lac Meech avait été convenu dans des conditions idéales, alors que le gouvernement québécois était fédéraliste, le gouvernement fédéral ouvert à la spécificité québécoise, alors que l'on était aussi dans une période de prospérité incitant à la générosité et à l'ouverture. Force fut de reconnaître que le système canadien était devenu substantiellement biaisé contre la majorité francophone québécoise et ses préoccupations spécifiques, ces dernières marginalisées comme jamais auparavant dans l'histoire du Canada. Ce sont ces éléments qui expliquent pourquoi 49,5 % des Québécois, y compris une nette majorité de francophones, votèrent OUI au référendum de 1995 à une proposition de faire du Québec un État souverain, après présentation d'une offre de partenariat économique et politique au Canada. Cela constituait en partie une réaction au fait que le Canada nie systématiquement que la différence collective québécoise a des conséquences politiques.

[...] Les indépendantistes québécois sous-estiment le caractère menaçant d'un projet politique qui séparerait en deux un Canada déjà très américanisé et désormais exclusivement anglophone, dont l'absorption par les États-Unis deviendrait à terme probable. Leurs deux référendums perdus, de même que l'affaiblissement qui en est résulté pour le Québec, ont fait ressortir un certain manque de réalisme des nationalistes québécois quant à la nature de l'identité québécoise et la dynamique Québec-Canada en général.

L'évolution des choses depuis un an incite les deux parties à davantage de pragmatisme. À la surprise générale, dans une décision sur le droit du Québec à déclarer unilatéralement sa souveraineté, la Cour suprême du Canada a rappelé aux Canadiens la légitimité historique de la démarche québécoise et la bonne foi dont il fallait faire preuve à son égard. Par ailleurs, les résultats des dernières élections québécoises ont reconduit les souverainistes au pouvoir tout en leur accordant moins de voix qu'à leurs adversaires libéraux. Cela les oblige à être davantage réalistes, moins prisonniers de leur rêve d'indépendance. Le climat général apparaît plus sain; nous ne sommes définitivement pas en Yougoslavie, ni en Irlande, ni au Cachemire.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (Horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Deroime, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Corneilles, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôle-d'argent), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### VILLE

SUITE DE LA PAGE 1

global, on arrive ainsi à une moyenne de 1,89 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière.

Du coup, le document établit la liste des municipalités gagnantes et perdantes d'une fusion. Comme le démontre le tableau ci-contre, les contribuables de Saint-Pierre verraient leur taxation réduite de 72 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, tout comme les gens de Pierrefonds (47 ¢), Montréal-Nord (6 ¢) et Saint-Léonard (5 ¢), notamment.

À Montréal, le propriétaire d'une maison unifamiliale de 145 000 \$ paierait 130 \$ de moins par année. Dans le secteur non résidentiel, le taux de taxe passerait de 4,81 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation à 4,35 \$.

Au total, treize municipalités bénéficieraient d'une baisse de leur taux de taxe. Les gagnants représentent les quatre cinquièmes de l'île, soit 1,4 million d'habitants.

À l'inverse, quinze villes subiraient les contrecoups d'une fusion. Parmi celles-ci, on retrouve Verdun et Lachine, avec une hausse de 9 ¢ par tranche de 100 \$ d'évaluation, Anjou (19 ¢), Dorval (28 ¢), Saint-Laurent (31 ¢), Outremont (39 ¢), Mont-Royal (50 ¢), Westmount (55 ¢) et Senneville (79 ¢). Si ces villes totalisent seulement 370 000 habitants, elles détiennent en contrepartie un pouvoir politique et économique indéniable, ce qui ajoute à la complexité du dossier de fusion.

Pierre Bourque a expliqué la semaine dernière qu'une transition de cinq ans permettrait de faire les ajustements nécessaires, et ce, avec l'aide financière du gouvernement du Québec (100 millions la première année, selon une formule décroissante). Après cette période de grâce où le taux de taxe actuel serait maintenu dans les municipalités, un seul et même modèle serait étendu à l'ensemble du nouveau Montréal.

L'hypothèse à 1,89 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation présentée par le Service des finances n'est pas une orientation politique de l'administration Bourque. Il s'agit d'un scénario théorique valable pourvu que le niveau de recettes et de dépenses pour l'ensemble des municipalités soit maintenu. Or ce ne pourrait être le cas puisque la fusion représente une addition démesurée d'élus municipaux, soit 934 conseillers municipaux. Le regroupement entraînerait donc de facto une réduction des dépenses administratives.

De plus, les calculs de Montréal, s'ils permettent d'apporter un éclairage intéressant sur le plan fiscal, n'introduisent pas une variable de première importance, soit la tarification fiscale. Au Service des finances, on estime pourtant incontournable la réflexion sur la tarification. Déjà, 25 villes y ont recours sur l'île.

Cette façon de morceler le compte de taxes a l'avantage de mettre à l'abri des fluctuations du rôle d'évaluation foncière une partie du budget des municipalités. À Montréal, le compte de taxes inclut la consommation d'eau, la cueillette des ordures et le déneigement des rues. C'est ce qui explique entre autres les grandes difficultés financières de Montréal au cours des dernières années face à la chute de l'immobilier.

Politiquement, la tarification fiscale a également l'avantage de donner aux élus la capacité de choisir où les hausses de recettes peuvent être prélevées. En contrepartie, les maires de la banlieue se targuent souvent d'avoir un taux de taxe bien plus bas qu'à Montréal (1,99 \$ par 100 \$ d'évaluation), oubliant de préciser tous les paiements parallèles qui s'ajoutent au compte général.

Selon les calculs du Service des finances, faits à partir des données du ministère des Affaires municipales, Montréal n'est pas la municipalité qui exige le plus de ses contribuables. Saint-Pierre remporte la palme sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal avec un taux de 2,58 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, ce qui inclut la transformation des différentes tarifications fiscales mais exclut les améliorations locales. Le taux foncier général moyen se situe à 2,23 \$ à Outremont, 1,95 \$ à Montréal-Nord, 2,02 \$ à LaSalle et 1,11 \$ à Baie-d'Urfé.

Si la tarification était introduite dans le graphique présentant l'écart entre les villes gagnantes et perdantes, et si elle était étendue à tout le territoire de l'île, l'écart se réduirait énormément. Au Service des finances, on estime qu'aux extrémités, le gain ou la perte seraient de moitié, soit aux environs de 35 ¢ par 100 \$ d'évaluation.

Des analyses plus précises sont en cours actuellement sur le sujet. Mais quel que soit le changement fiscal, il nécessitera un courage politique certain. Les contribuables sont vraisemblablement réfractaires au changement. L'exemple de l'introduction de la surtaxe en 1993 est probant.

### LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☐ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

#### Comment nous joindre?

##### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

##### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

##### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

##### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les petites annonces

##### et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

##### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0868. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### BILINGUISME

SUITE DE LA PAGE 1

dicat de la fonction publique formule une demande de prime au bilinguisme au Québec. D'entrée de jeu, les négociateurs du gouvernement ont rejeté cette demande, de même que toutes les autres demandes de nouvelles primes émanant des syndicats.

Au Conseil du trésor, on indique qu'on ne compile aucune statistique sur le nombre de postes bilingues dans la fonction publique québécoise. Au cabinet de la ministre responsable de la Charte de la langue française, Louise Beaudoin, non plus. On souligne d'ailleurs que «le bilinguisme, c'est une notion inconnue au sein de l'administration publique».

C'est d'autant plus vrai qu'en 1996, Mme Beaudoin avait mis en place une politique «relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration». Cette politique limitait l'utilisation de langues autres que le français dans la fonction publique. Certaines pratiques des différents ministères ne concouraient pas à refléter le statut de la langue officielle accordé au français, soulignait Mme Beaudoin, qui avait cherché à consolider l'emploi du français et à baliser celui d'autres langues.

L'article 11 de la politique stipule que «le personnel de l'administration s'adresse en français au public, au téléphone ou en personne», sauf pour «les services administratifs

ayant pour vocation spécifique de desservir la communauté d'expression anglaise [et qui] peuvent être offerts à la fois en français et en anglais». Ces services «spécifiques» relèvent essentiellement de la santé et de l'éducation, auxquels les anglophones jouissent d'un accès garanti, et de l'immigration. Dans l'ensemble des établissements de santé de la grande région de Montréal, par exemple, 19 340 postes requièrent la connaissance tant du français que de l'anglais, ce qui représente 24 % des 79 362 postes du réseau, selon les données de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

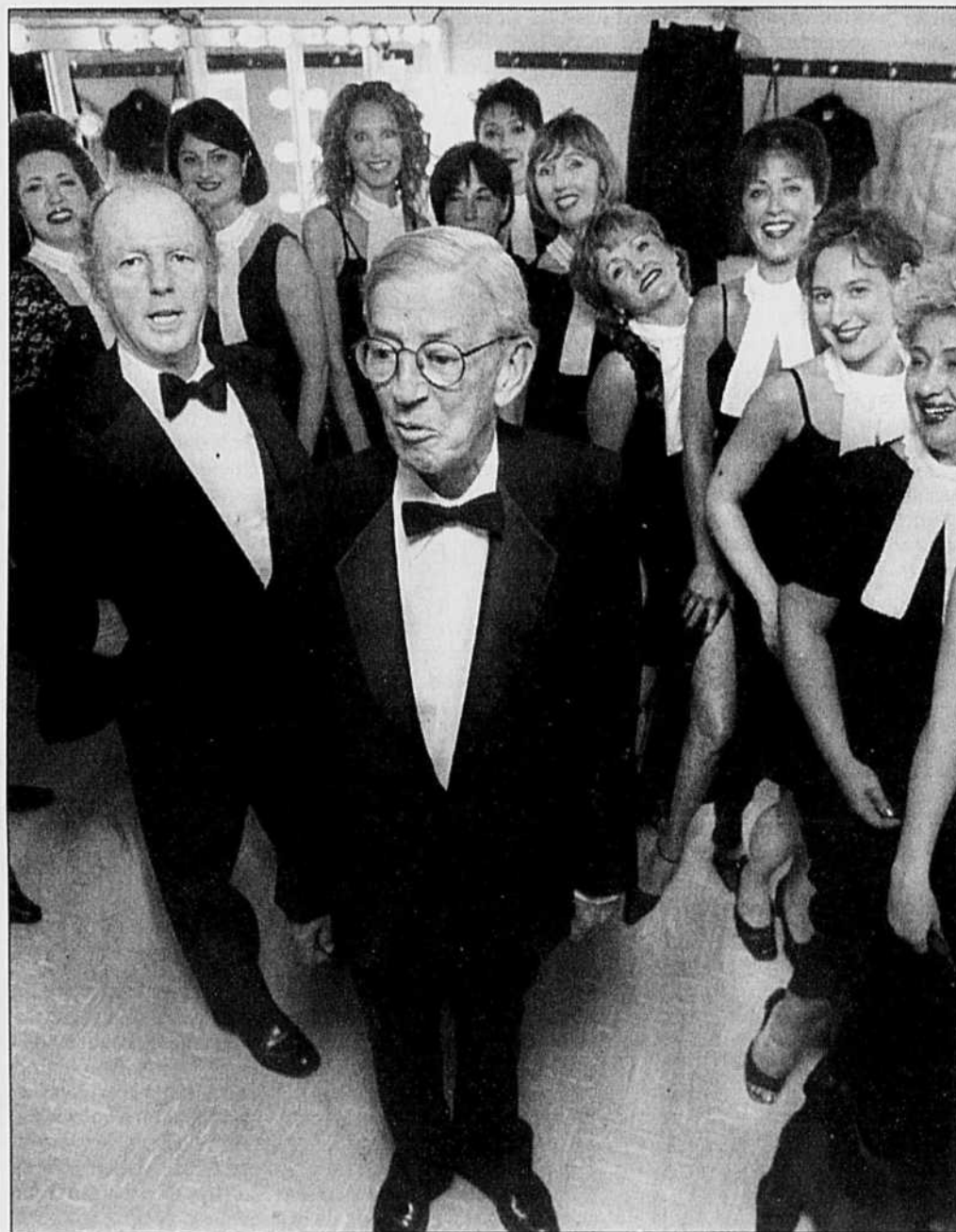
Comme en fait foi la demande de prime linguistique du SFPQ, cependant, l'exigence du bilinguisme n'est pas réservée qu'aux services «spécifiques» de la santé, de l'éducation et de l'immigration, comme le voudrait la politique officielle du gouvernement, mais s'étend à d'autres services généraux au ministère du Revenu, à l'aide sociale et à l'emploi Québec.

Le bilinguisme dans l'administration publique touche également d'autres fonctionnaires que les syndiqués du SFPQ, notamment plusieurs professionnels: des conseillers aux affaires internationales, des attachés administratifs à l'Office de la langue française, des agents culturels du ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration, des conseillers aux affaires intergouvernement-

tales canadiennes, a énuméré Hélène Gingras, du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPPGQ). Les professionnels qui doivent maîtriser deux langues sont toutefois peu nombreux, environ 4 % des 13 000 membres, compte tenu de ce qu'un nombre restreint d'entre eux ont des contacts directs avec la population, a indiqué Mme Gingras.

Selon une étude livrée l'an dernier au Conseil de la langue française par le chercheur Michel Pagé, de l'Université de Montréal, et portant sur l'usage des langues dans les services de l'État québécois, il existe quelques services qui ont pour mission de servir la communauté anglophone, mais «la situation la plus générale est celle de services administratifs centralisés desservant l'ensemble de la population québécoise». Le chercheur ajoute qu'«en réalité, tous les principaux services administratifs de l'État québécois sont appelés à desservir une clientèle qui, en partie, demande de communiquer en anglais». Selon M. Pagé, l'État québécois, dans l'usage des langues, fait preuve d'un libéralisme compatible avec la mission «de servir équitablement toute sa clientèle, ce qui constitue un engagement collectif porté par la culture publique commune». Le chercheur va plus loin en affirmant que cette «compréhension du libéralisme amène une partie du personnel à accepter que sa langue de travail soit partiellement une autre langue que le français».

### Le Barreau en spectacle



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'ÉTAIT soir de fête, hier, à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Les membres du Barreau du Québec ont fêté le cinquantième anniversaire de leur organisme en présentant eux-mêmes des numéros devant leurs collègues. Dans la loge, l'organisateur de la soirée et avocat Gabriel Lapointe, entouré de l'animateur et juge Jacques Roy et du Chœur du Barreau, contenait son trac avant le lever du rideau.

### IMMIGRATION

SUITE DE LA PAGE 1

mographique grimper à 49 %.

Cet écart ne s'explique pas par un taux de natalité plus élevé dans le reste du pays puisque le Québec affiche un taux de 1,5 enfant par adulte, et le reste du pays, un taux de 1,6. Qu'est-ce qui fait la différence? L'immigration.

Au cours des dix dernières années, le Canada a attiré en moyenne 210 000 immigrants par année. Environ 30 000 d'entre eux choisissent chaque année de s'établir au Québec, soit près de 15 % de l'Ontario, en revanche, a accueilli environ 55 % des nouveaux arrivants, et la Colombie-Britannique, 20 %.

Selon l'Institut de statistique du Québec, il mourra plus de Québécois qu'il n'en naîtra dès 2018. L'immigration compensera pendant seulement quelques années. Elle ne suffira plus à la tâche à partir de 2025 car la décroissance naturelle ira en augmentant sans que l'émigration vers d'autres provinces ne s'arrête. Chaque année, il y a davantage de Québécois qui vont s'installer dans les autres provinces qu'il y a de Canadiens qui décident de s'établir ici. Le déficit migratoire moyen du Québec est supérieur à 10 000 personnes par année.

On sait depuis longtemps que le Québec a un faible taux de fécondité et une immigration insuffisante pour assurer une croissance à long terme de sa population. Qu'on regarde les prévisions ou simulations de l'Institut de statistique du Québec, de Statistique Canada ou des régimes publics de pension recueillies par Radio-Canada, le scénario est le même. La population québécoise commencera à diminuer en nombres absolus entre 2026 et 2035.

Si les prévisions et simulations varient légèrement d'un organisme à l'autre, ce n'est attribuable en grande partie qu'à des hypothèses différentes en matière d'immigration. Mais au bout du compte, tous confirment les tendances observées.

Cette situation n'inquiète pas que les démographes. D'anciens chefs politiques s'interrogent sur ses conséquences politiques et culturelles. L'ex-chef libéral Claude Ryan est un de ceux-là. «En définitive, la politique, c'est un rapport de force. Le sentiment généreux ne

joue pas beaucoup de rôle là-dedans», a-t-il confié à M. Drainville. Et à son avis, ce déclin démographique du Québec affaiblit politiquement le Québec.

«Déjà, on peut sentir dans l'attitude de nos concitoyens du reste du pays que c'est comme s'ils se disaient que le Québec n'est pas aussi menaçant qu'il y a une vingtaine d'années — parce qu'il y a une espèce de déclin qui est inscrit dans son évolution, année après année — [et] qu'en laissant le temps faire son œuvre, on finira peut-être par passer au-dessus», poursuit-il. Il est «convaincu» que certaines personnes pensent ainsi, «y compris au gouvernement fédéral».

L'ancien premier ministre péquiste Pierre Marc Johnson croit pour sa part que ce déclin accentuera le sentiment d'insécurité des francophones, qui en viendront à se demander si la préservation de leur culture ne passe pas par le plein contrôle de leurs leviers politiques, c'est-à-dire la souveraineté. À son avis, Ottawa doit répondre à ces inquiétudes en reconnaissant le caractère unique du Québec. Mais cela ne change rien au fait que les Québécois ont moins d'enfants et qu'à moins d'attirer plus d'immigrants, la population va décliner. «On estime actuellement qu'il faudrait carrément tripler le nombre actuel d'immigrants au Québec [...] pour, disons, assurer simplement la stabilité du nombre d'habitants au Québec», note le démographe Marc Terrotte, de l'INRS-Urbainisation. Il rappelle toutefois que «l'immigration, c'est remplacer un peuple par un autre».

Le démographe Jacques Henripin est du même avis. Il trouve d'ailleurs curieux que les «hypernationalistes» ne se préoccupent pas de cette question. «Imaginez que si on veut préserver la culture québécoise, la langue française, etc., c'est un peu pour assurer la permanence de ce qui existe déjà. Or, si on ne fait pas d'enfants, il n'y aura pas de permanence».

D'où l'importance de l'intégration, souligne M. Terrotte, pour assurer le maintien du poids démographique des francophones de toutes origines. Pour M. Henripin, le défi du Québec est donc double: assurer le maintien de son poids démographique tout en préservant sa personnalité francophone en Amérique du Nord.

### EX-CENTRIS

Wim Wenders sera à Montréal et filmera les gens sur le boulevard Saint-Laurent pendant le week-end

SUITE DE LA PAGE 1

enceinte du complexe tout neuf sur le boulevard Saint-Laurent. Urban Sax, c'est un groupe d'une cinquantaine de musiciens — presque exclusivement des joueurs de saxophone — qui a joué dans les plus grandes villes du monde. La troupe avait d'ailleurs fait un malheur il y a quelques années au Festival de jazz de Montréal, attirant environ 40 000 personnes. Sous la direction de Gilbert Artman, les membres d'Urban Sax ont pour habitude de redécouvrir les lieux qu'ils occupent et de «spatialiser» le son. Il s'agit en quelque sorte d'un mouvement d'urbanisme sonore qui investit les places, les rues ou les bâtiments, comme c'est le cas présentement.

Au moment de mettre sous presse, la troupe de Paris était en pleine répétition, les musiciens s'étant accotés de leurs curieux costumes faits de ballons de plastique. Le concert, qui avait lieu dans l'une des salles de cinéma, était retransmis en simultané sur des écrans situés un peu partout dans l'édifice. Ne manquait plus qu'un public que l'on présume envouté par cette féerie mariant les arts anciens de la musique aux arts médiatiques.

Ici et là, des âmes affolées couraient dans tous les sens. Les travaux d'aménagement n'étaient pas encore tout à fait terminés que les musiciens procédaient aux derniers ajustements après une deuxième journée de rodage. Lundi soir, les répétitions en vue d'une «performance architecturale» ont causé un embouteillage sur le boulevard Saint-Laurent. Des danseuses grappaient et dansaient le long de la façade de pierre d'Ex-Centris avec le soutien technique d'hommes-araignées.

#### Chamberlan le Magnifico

Dans son bureau résolument moderne avec vue sur le boulevard Saint-Laurent qu'il affectionne tant, Claude Chamberlan expliquait les détails de la programmation de Magnifico, un mini-festival de films qui coïncide avec la grande vente-trottoir du boulevard Saint-Laurent, à compter d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche. Profitant de cette kermesse fort prisée des Montréalais, M. Chamberlan organise la deuxième édition de Magnifico. Une cinquantaine de projections gratuites seront offertes dans les salles d'Ex-Centris et sur deux écrans extérieurs situés d'une part dans la cour du complexe (angle Clark et Milton) et d'autre part sur le boulevard Saint-Laurent, au coin de Prince-Arthur.

Au menu, une série de primeurs, dont *Chat noir, chat blanc* (Emir Kusturica), *Cours, Lola, cours* (Tom Tykwer), *Lucky People Center International* (Pauser-Söderberg) et *Buena Vista Social Club* de Wim Wenders, qui sera par ailleurs à Montréal et filmera les gens sur le boulevard Saint-Laurent, a expliqué M. Chamberlan. Magnifico fait par ailleurs une place aux enfants avec la présentation

des deux films récompensés lors du récent festival Les 400 coups, en l'occurrence *Madelifou ou les égarées du passé* et *Qui d'autre que nous*, un film russe sur deux enfants qui rêvent de devenir riches. En plein air, ce sera *Le Violon rouge* (François Girard), *2 secondes* (Manon Briand), *Hang the DJ* (Marco et Mauro la Villa), *A tout prendre* (Claude Jutra) et *Le Roi du drum* (Serge Giguère). «Étant donné que c'est l'ouverture d'Ex-Centris, nous avons cinquante films d'une vingtaine de pays. Il va y en avoir pour tout le monde là-dedans, des classiques, des primeurs. La programmation de Magnifico donne un avant-goût de ce qui va se passer toute l'année», a expliqué M. Chamberlan, qui s'habitue peu à peu à sa nouvelle demeure. Les initiés de la chose sauront que Claude Chamberlan a arpenté la Main de long en large, mais presque toujours au nord de Prince-Arthur, ce qui est porteur de sens. Maintenant qu'il est démenagé plus au sud, sur le segment b.c.b.g. de la rue, il entre dans un tout autre univers. «Ça m'a pris du temps à m'habituer», avoue le directeur de la programmation cinéma d'Ex-Centris.

À quelques mètres, quelques minutes plus tard, Luc Bourdon tient un discours similaire. «On est en train de s'adapter à un nouveau lieu. On n'est pas habitués d'avoir des aquariums», dit-il en levant les yeux vers les splendides fenêtres qui délimitent les bureaux. M. Bourdon, directeur de la programmation du Parallèle, a mis la main sur un court métrage inédit de Gilles Groulx qui sera présenté dans le cadre de Magnifico. Il s'agit d'un document de 11 minutes dans lequel le cinéaste affirme déjà, dans le Montréal des années 50, la vision qui sera la sienne.

Maintenant que la programmation d'été est connue, maintenant que la féerie de la première soirée est derrière et maintenant que la preuve de l'avant-gardisme d'Ex-Centris a été faite, il reste à connaître le jugement le plus cruel qui soit, celui du public. «On a hérité d'une Formule 1, on fait juste un premier tour et on essaie de la pousser à fond la caisse pour voir ce qu'elle peut faire, illustre Luc Bourdon. On va voir maintenant comment le public réagit. [...] La chose essentielle, c'est d'avoir un public.»